



photo Denis Courville, LA PRESSE

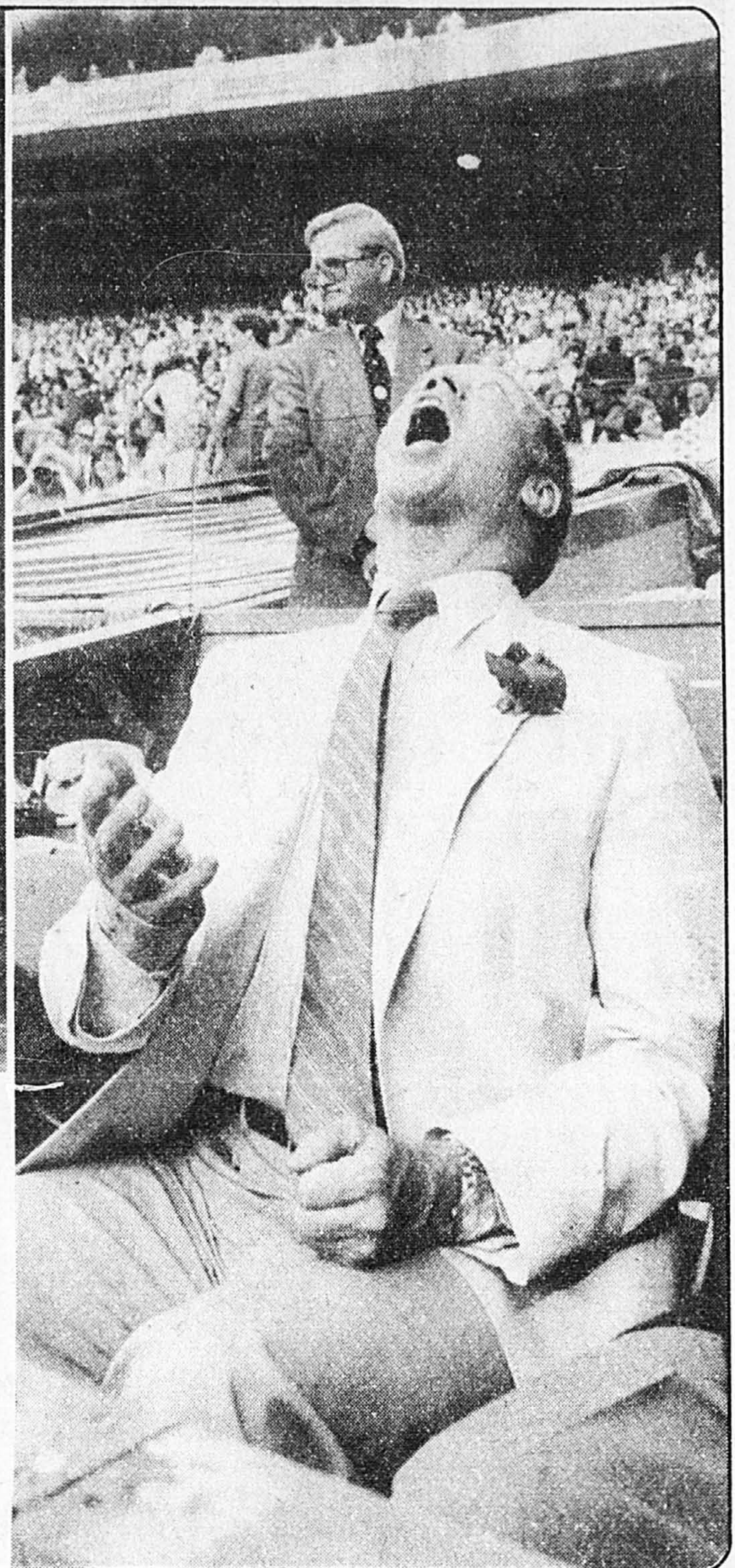


photo Michel Gravel, LA PRESSE

LA NATIONALE ENCORE, 4-1

■ Billy Martin, le gérant de l'équipe des étoiles de l'Américaine, avait promis de l'action. C'est arrivé, mais c'est encore la Nationale qui a eu le meilleur, hier soir, l'emportant 4-1 dans un Stade survolté par les 59,057 spectateurs. Dave Concepcion, des Reds de Cincinnati, a été la grande vedette en claquant un circuit de deux points en deuxième manche. Il a été nommé joueur par excellence de la partie. La Nationale a maintenant raflé les honneurs des 11 derniers matches annuels.

pages A 2 et A 3, et Tabloïd Sport 2 à 10

Après les pirouettes au palais de Buckingham, le lancer de cacahuètes semble la distraction favorite du premier ministre Trudeau qui, hier soir, s'amusait à pratiquer ce «sport» au cours de la partie d'étoiles du baseball majeur.

photo Robert Nadeau

L'ÉCONOMIE
NEW YORK
BOMBARDIER
A LA VOIE
LIBRE

page D 1

14 JUILLET 1982,
GRÈVE OU PAS GRÈVE
A LA CTCUM

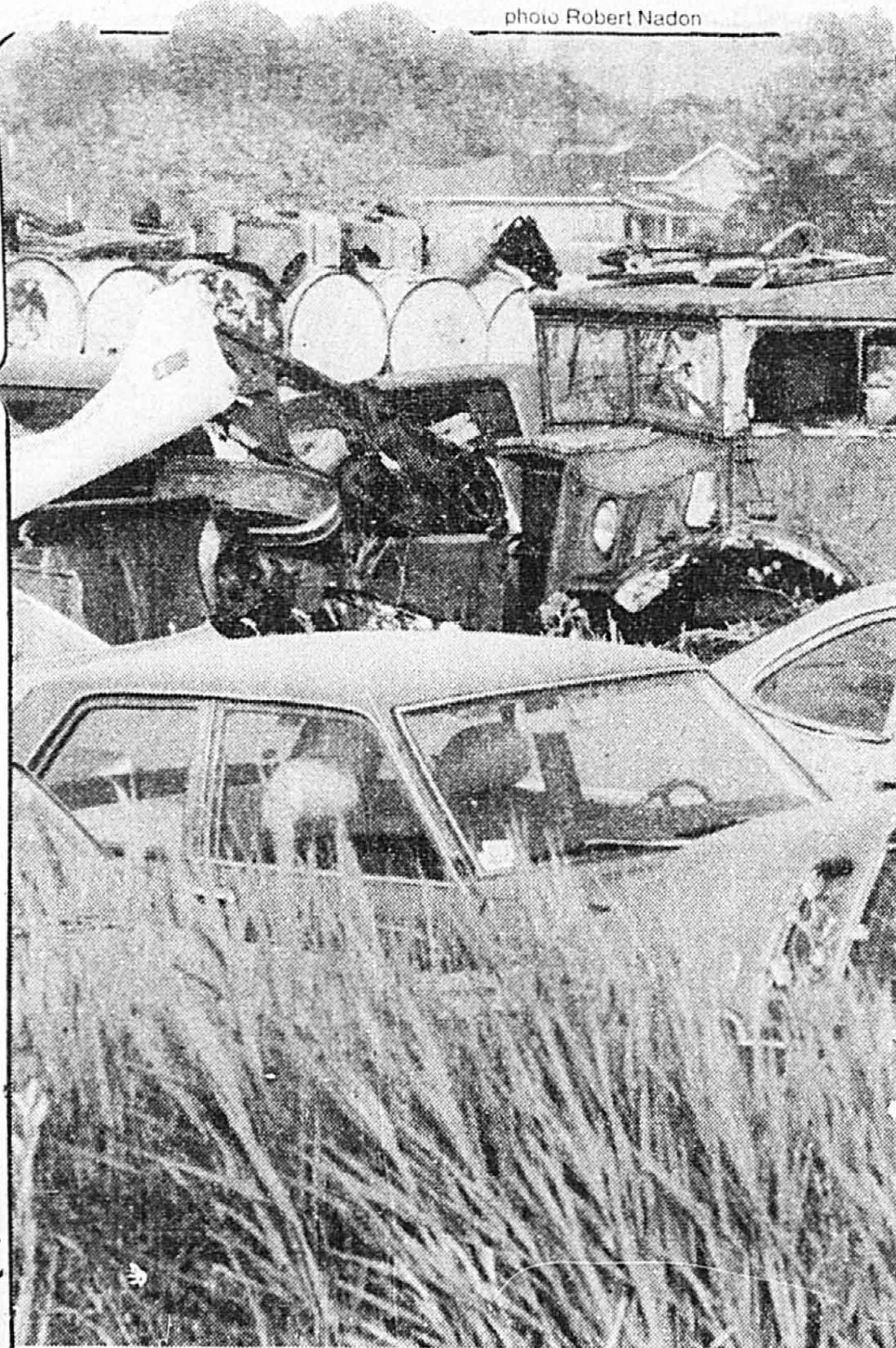
CHEZ NOUS, EN FRANCE,
LE 14 JUILLET 1789, NOUS
AVONS PRIS LA BASTILLE,
ET CROEZ-MOI C'ÉTAIT
AUTRE CHOSE QUE DE
PRENDRE LA CTCUM ET
D'Y FOUTRE LE FEU... UNE
FOIS POUR TOUTES.



ÉDITO
FAVORITISME
OU LAXISME,
M. GRAY?

PAR MICHEL ROY

page A 6



CIMETIÈRES D'AUTOS
LE QUÉBEC AU
MÊME POINT
QU'EN 1965

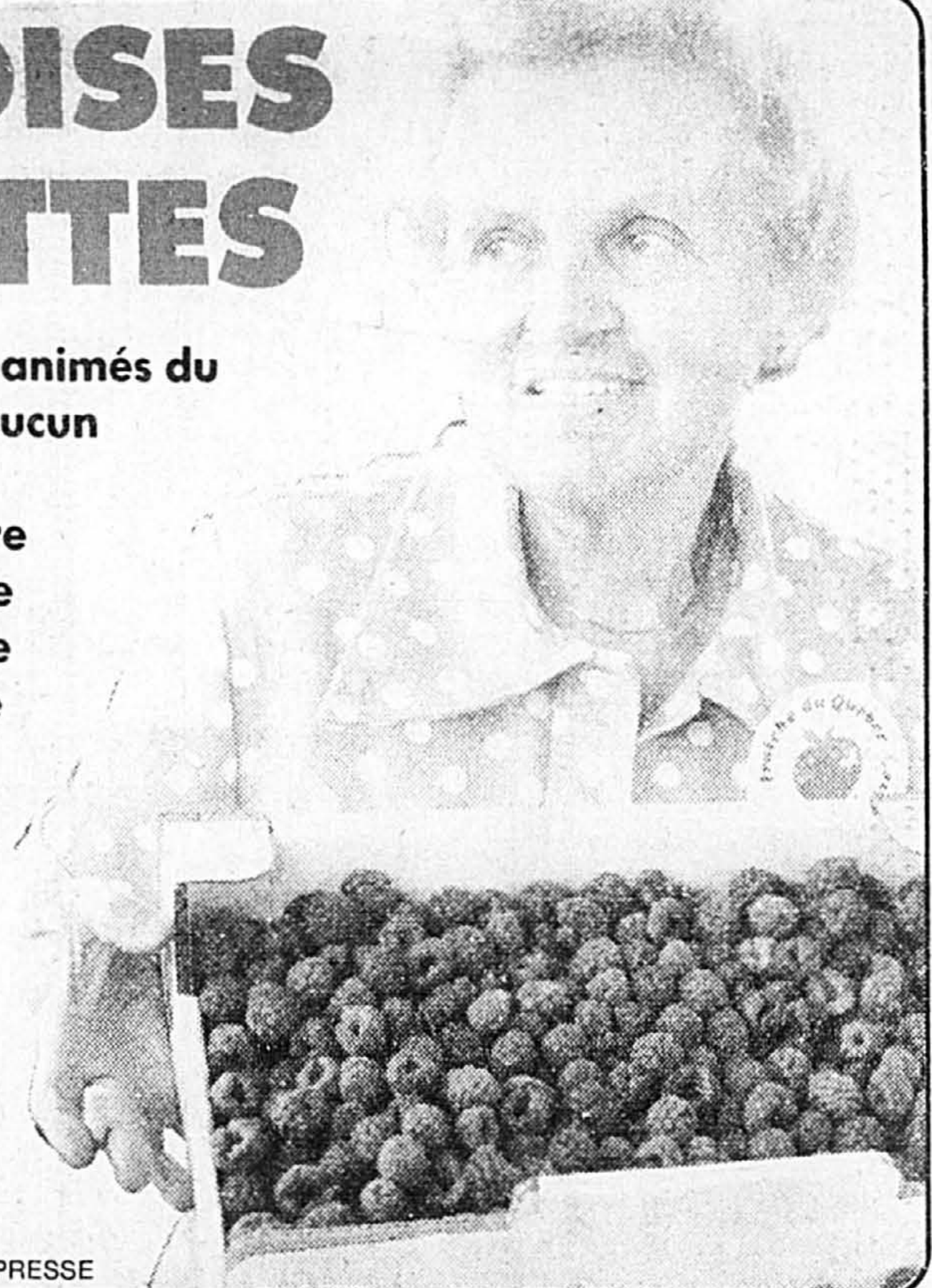
page A 8

FRAMBOISES ET GRIOTTES

■ L'un des comptoirs les plus animés du marché Jean-Talon est sans aucun doute celui de Mme Rachel Goulet, qui, en plus d'y vendre depuis 30 ans toutes sortes de fruits et légumes, se spécialise dans la griotte, une espèce de cerise fort appréciée de ses clients européens; ce qui se vend surtout en ce moment, précise Mme Goulet, ce sont les fraises, qui achèvent, tandis que les framboises et les griottes se retrouvent en abondance.

page C 1

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE



UN RÉPIT AUJOURD'HUI

CTCUM: LA MENACE DE GRÈVE PERSISTE

page A 3

SOMMAIRE

3
Annonces classées: D 5 à D 11 et sport 16, 17
Arts et spectacles: E 1, E 2
—Cinéma: E 3
Carrières et professions: B 6 à B 8
Décès, naissances, etc.: E 6
Économie: D 1 à D 5
Êtes-vous observateur?: D 7
FEUILLETON: D 7
Horoscope: D 8
Le bridge: G 6
Le monde: B 1
Météo: A 2
Mots croisés: D 9
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: E 3
Télévision
—Horaires: E 3
—Télé-câble: E 1
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 12
—Médecine d'aujourd'hui: C 8

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18



On connaît not'monde!



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages B-3 B-4 B-5



Photo LA PRESSE, Michel Gravel
 Au nombre des spectateurs, le commissaire Shibusaba, du baseball japonais, en compagnie de sa dame et d'une réplique de Yoppi.



Les vendeurs de souvenirs ont eu fort à faire, hier soir, au stade Olympique où les meilleurs joueurs de baseball majeur disputaient, pour la première fois en 53 ans, leur classique annuelle à l'extérieur des États-Unis.
 photo CP

LES JOUEURS-ÉTOILES Meilleurs parce que plus religieux?

■ (PC) — Les joueurs-étoiles du baseball majeur seraient-ils les meilleurs de leur profession parce qu'ils sont les meilleurs chrétiens?

C'est ce qu'a laissé entendre l'ineffable Reggie Jackson après la traditionnelle période de réflexion chrétienne et de lectures bibliques du match des étoiles à laquelle il a assisté en compagnie des Gary Carter, Tim Lincecum, Andre Dawson, Mike Schmidt, Andre Thornton, Carlton Fisk et autres. Chaque équipe organise une réunion semblable une fois par semaine.

«Ce fut très intéressant, a commenté Jackson, sans vraiment trop de conviction. J'assiste depuis une dizaine d'années à des rencontres du genre et ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion d'entendre parler les joueurs.

«Au sein des différentes équipes, le taux d'assistance aux rencontres chrétiennes est d'environ 30 p. cent, peut-être 50 dans certains cas, mais ici nous sommes 56 étoiles et environ 60 p. cent d'entre nous étions présents. (Jackson a grandement exagéré, quoiqu'il y avait environ 125 personnes en tout). «Je crois que cela est significatif: vous avez devant vous la crème des joueurs et le christianisme luit dans leur visage».

Autrement dit, la proportion de chrétiens serait plus élevée chez les joueurs étoiles et il y aurait un rapport de cause à effet entre les deux données.

Thornton, Carter, Fisk et l'ancien joueur de deuxième but étoile des Yankees de New York, Bobby Richardson, sont venus parler de Dieu au cours de cette rencontre d'une heure. Les extraits de la bible choisis, entre-coups de gags de baseball, tournaient tous autour de «celui qui a reçu plus de talents et qui doit

donner plus à la société» et consistaient à remercier Dieu des dons reçus, des thèmes évidemment d'occasion.

Gary Carter est responsable des réunions religieuses chez les Expos et il est fier de dire qu'une vingtaine de joueurs sur 25 y participent régulièrement, soit sans doute la meilleure moyenne des ligues majeures.

Mais qu'est-ce qui attire tant les joueurs de baseball à ces réunions chrétiennes à une époque où la société a plutôt tendance à se détourner de la pratique religieuse?

«Je crois qu'habituellement au succès et à une vie facile, ces athlètes réalisent qu'il existe un vide dans leur vie; ils sont anxieux de connaître d'autres valeurs», estime David Fisher, un homme d'affaires montréalais, propriétaire d'une librairie chrétienne, qui agit comme «maitre de chapelle» auprès des Expos et des Blue Jays de Toronto. C'est lui qui fournit les prédicateurs aux deux équipes pour leur réunion hebdomadaire. Pour les Expos, à Montréal, dans 70 p. cent de cas, il choisit le pasteur Robert Jackson, qui possède son émission de radio à CFCF. Une dizaine d'autres «maîtres de chapelle» sont venus à Montréal.

Pour la partie d'étoiles, Fisher avait choisi comme conférencier le révérend White, un pasteur de la Saskatchewan.

En pleine période de réjouissances et de festivités, celui-ci a choisi de présenter une vision apocalyptique du monde alors que les Soviétiques seraient prêts à utiliser les événements du Moyen-Orient pour réaliser leurs sombres ambitions.

Présent à la cérémonie, le commissaire du baseball, Bowie Kuhn, n'a pas semblé trouver ça drôle.



On retrouvait hier midi à l'hôtel Bonaventure de Montréal, tous rassemblés pour le déjeuner du commissaire Bobby Kuhn, le cardinal Paul-Emile Léger, le premier ministre Pierre Trudeau, le gérant de l'équipe de la Ligue nationale Tommy Lasorda (ordinairement gérant des Dodgers de Los Angeles), le gérant de l'équipe de la Ligue américaine Billy Martin (des A's de Oakland) et le maire Jean Drapeau.
 photo Pierre McCann, LA PRESSE

Trudeau: mon père aurait préféré me voir ici en joueur!

■ (Selon PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, s'est gaussé de ses collègues politiques, des joueurs de baseball et des amateurs, hier, à l'occasion d'un déjeuner offert par le commissaire du baseball Bowie Kuhn, afin de marquer le match des étoiles du baseball majeur à Montréal.

«Les principales exportations du Canada aux États-Unis sont les joueurs de hockey et les fronts froids, et nos principales importations en provenance des États-Unis sont les joueurs de baseball et les pluies acides», a-t-il commenté.

M. Trudeau a noté que feu son père, Charles-Emile Trudeau, ancien vice-président des défunts Royaux de Montréal, une équipe de catégorie AAA dans la Ligue internationale, aurait été fier de le voir prendre la parole à une réunion aussi prestigieuse du monde du baseball, mais qu'il eût sûrement préféré le voir y assister en tant que joueur.

L'un des moins bien payés...

Le premier ministre a également signalé qu'il était probablement l'un des moins bien payés parmi les quelque 800 dignitaires qui participaient au déjeuner.

S'adressant au premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, M. Trudeau a lancé: «Je suppose que vous êtes venu ici pour prendre une bière», allusion à la récente décision de Queen's Park de permettre la vente de bière dans trois stades d'équipes majeures, la saison prochaine.

M. Trudeau a également encouragé M. Kuhn à prendre en sérieuse considération la demande de Vancouver en vue de l'obtention d'une équipe des ligues majeures, et a souhaité aux invités un agréable séjour à Montréal.

Le premier ministre a déclaré espérer qu'ils dépendent des sommes folles, ici, afin d'aider à régler les problèmes de balance commerciale du Canada.



M. Trudeau fait ses amitiés à Mme Rachel Robinson, la veuve de Jackie Robinson qui a été le premier joueur noir des ligues majeures après avoir fait ses débuts avec les Royaux de Montréal.
 photo Michel Gravel, LA PRESSE



Reggie Jackson, des Angels de Californie, s'adresse à l'entraîneur des Reds de Cincinnati, John McNamara, sous l'œil bienveillant de Jim Fanning, gérant des Expos.
 photo Pierre McCann, LA PRESSE

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 10 Max.: 26
 ENSOLEILLÉ ET PASSAGE NUAGEUX
 DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

Québec		
Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	8 22	Nuageux
Outaouais	12 27	Ensoleillé
Laurentides	11 24	Ennuagés
Cantons de l'Est	10 24	Ensoleillé
Mauricie	10 22	Ensoleillé
Québec	12 24	Ensoleillé
La-Croix	10 23	Ensoleillé
Rimouski	10 22	Ensoleillé
Gaspésie	10 22	Ensoleillé
Baie-Comeau	9 21	Ensoleillé
Sept.-Îles	9 20	Ensoleillé

Canada		
Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	13 21	
Edmonton	13 22	
Regina	14 28	
Winnipeg	15 29	
Toronto	17 29	
Fredericton	13 27	
Halifax	14 24	
Charlottetown	14 24	
Saint-Jean	14 24	

La Quotidienne Tirage d'hier 6-2-5

États-Unis			
	Min.	Max.	Min. Max.
Boston	22	28	Nlle-Orléans 21 32
Buffalo	16	26	Pittsburgh 16 27
Chicago	17	28	San Francisco 12 29
Miami	24	32	Washington 25 34
New York	21	28	Dallas 23 33

les capitales			
	Min.	Max.	Min. Max.
Amsterdam	20	32	Madrid 17 31
Athènes	20	31	Moscou 17 28
Acapulco	30	32	Mexico 12 24
Berlin	18	28	Oslo 23 32
Bruxelles	10	13	Paris 16 24
Buenos Aires	18	28	Rome 23 32
Copenhague	10	13	Séoul 16 30
Genève	16	29	Stockholm 22 29
Hong Kong	19	31	Tokyo 12 28
Le Caire	20	33	Trinidad 30 36
Lisbonne	16	24	Vienne 18 19
Londres	15	25	

Beaucoup de beau monde

■ (PC) — Il y avait beaucoup de beau monde hier dans la grande salle de bal de l'hôtel Bonaventure pour le traditionnel «luncheon» du commissaire: le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre de l'Ontario, William Davis, le maire de Montréal, Jean Drapeau, le cardinal Paul-Emile Léger, les ministres fédéraux Gerald Reagan et Charles Lapointe, le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, qui représentait le gouvernement du Québec, etc. etc.

En plus évidemment de la majorité des joueurs des deux forma-

tions d'étoiles, des officiels et dignitaires du baseball et de tout ceux et celles gravitant autour du sport. En tout, près de 1000 personnes.

Pour l'occasion, le commissaire Bowie Kuhn et Gary Carter se sont adressés à l'assistance en français d'abord.

Le premier quand il a vanté Montréal et l'internationalisme de la partie d'étoiles. Le second quand il est venu accepter son trophée remis au joueur des deux ligues ayant reçu le plus de votes au scrutin populaire.



Le monde ordinaire faisait aussi partie de la fête; ceux qui n'étaient pas au déjeuner des Étoiles n'avaient pas moins de plaisir à la bavaroise du Stade.
 photo Jean Goupil, LA PRESSE

UNE VINGTAINE D'ARRESTATIONS

Les «scalpers» ont fait des affaires d'or!

■ JUSQU'À \$270 POUR UNE PAIRE DE BILLETS

Les «scalpers» ont fait des affaires d'or à l'occasion de la partie d'étoiles des ligues de baseball majeur. A lui seul, un jeune Montréalais dit avoir revendu \$100 l'unité pas moins de 32 billets qu'il avait payés \$18 par le courrier. Profit net: \$2.624 qu'il devra toutefois partager avec un associé qui se chargeait de surveiller... la police!

ANDRÉ CEDILOT

Tous les billets ayant déjà été vendus depuis deux mois, un homme d'affaires de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Murray, n'a pas hésité un seul instant à payer \$270 une paire de billets qui lui avait été offerts, lundi, à la porte de l'hôtel Quatre-Saisons, où il était venu prendre le dîner avec son épouse. «Nous étions supposés être accompagnés de six amis. Ces derniers ont refusé de venir à

Montréal, car ils pensaient qu'il serait impossible d'obtenir des billets, même sur le marché noir...»

«Quant à moi, poursuit M. Murray, sous les regards amusés de son épouse, il n'y avait rien pour m'empêcher d'assister à cette partie. J'étais prêt à payer le prix.» Le couple, qui doit regagner les Maritimes au cours du week-end, était présent au stade olympique, il y a trois jours, alors que les Expos ont subi une défaite crevé-cœur contre les Giants de San Francisco.

En milieu de soirée, hier, un porte-parole de la police de la CUM du poste 52 signalait l'arrestation d'une vingtaine de revendeurs illégaux. D'après ces données préliminaires, quelques-uns des suspects seraient des professionnels venus d'aussi loin que Philadelphie et Boston. Pour la plupart, ils ont été interpellés dans

le voisinage du stade olympique ou à proximité des bouches de métro Pie-IX ou Beaugrand où s'affairaient une centaine d'arnaqueurs.

En général, selon les limiers montréalais, les resquilleurs pouvaient retirer \$120 pour des billets payés \$20. «La distribution des billets s'étant effectuée par le courrier, il était facile pour les intéressés d'acquiescer plusieurs billets», a expliqué l'officier du poste 52. Il était toutefois impossible, à 21h 30, hier, d'obtenir le nombre exact de billets qui avaient été saisis par les policiers.

Du côté du service de protection du métro, on rapportait seulement avoir appréhendé «pour sollicitation illégale» un vendeur de chandails à l'effigie de la partie d'étoiles qui, après plusieurs avertissements, persistait à demeurer sur le quai de la station Pie-IX.

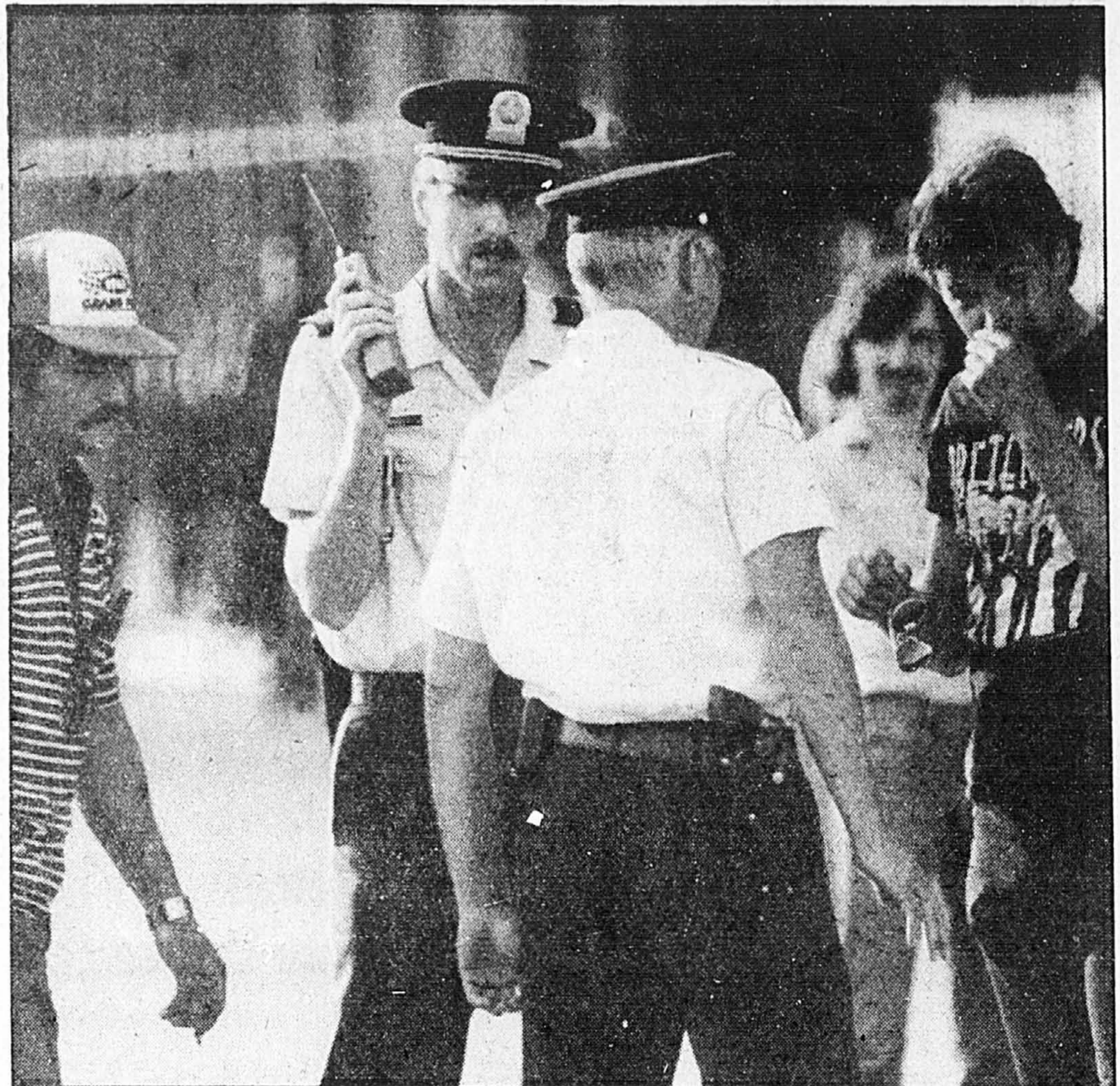
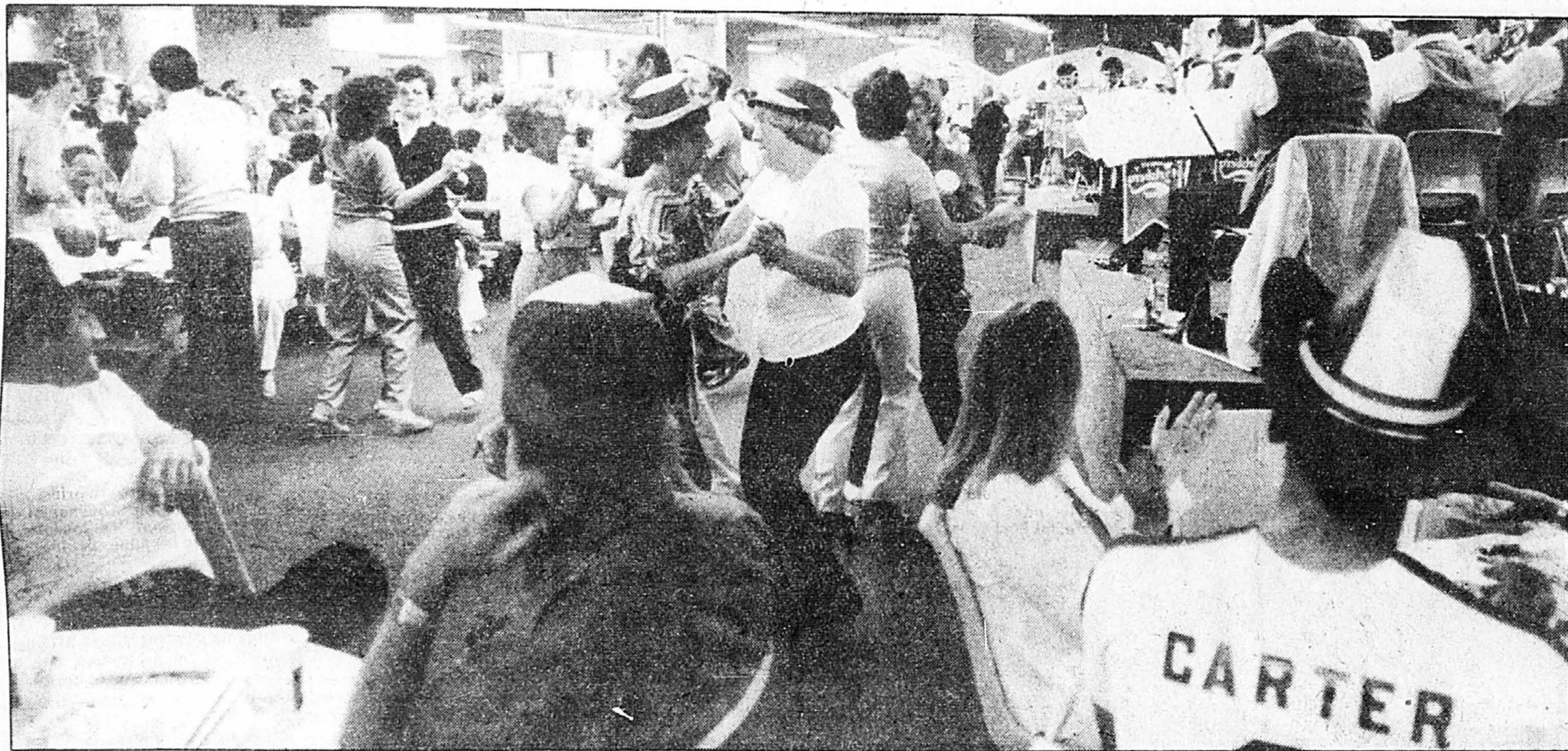


Photo Pierre McCann, La Presse

Les policiers de la CUM ont eu fort à faire hier dans les heures qui ont précédé la rencontre des étoiles. Plus d'une centaine de revendeurs avaient établi leur place d'affaires aux alentours du Stade olympique et des stations de métro Pie-IX et Beaugrand.



La fête était partout

La fête était partout dans le stade, même à la brasserie La Bavaroise où de nombreux couples dansaient en attendant le début de la joute. Les T-shirts de certains laissent peu de doute quant aux idoles qu'ils désiraient voir à l'oeuvre.

Photo Jean Goupil, La Presse



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Et que la partie commence...

Une foule de 59,057 personnes a envahi hier soir le stade olympique pour assister à l'historique partie d'étoiles du baseball majeur, dans une ambiance de fête. Par

ailleurs environ 100 millions de téléspectateurs à travers le monde ont pu suivre la partie grâce particulièrement à la transmission par satellite.

CTCUM: sursis d'une journée

Le suspense se poursuit toujours quant à une grève illimitée du transport en commun à Montréal, mais l'heure de vérité devrait sonner au cours de la journée, puisque les porte-paroles de la CTCUM mettront en demeure les représentants de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de lever cette épée de Damoclès pour poursuivre les négociations.

PIERRE BELLEMARE

Il y a déjà près d'une semaine maintenant qu'on a engagé un sprint de négociations entre les deux parties, au lendemain de la décision de l'exécutif de la Fraternité de recourir à la grève illimitée et ainsi d'oublier la trêve qui devait durer au moins jusqu'au 23 août prochain, et ce, à cause d'une dizaine de suspensions chez les chauffeurs et les changeurs de métro.

La rencontre d'hier à l'Île Charron a pris fin au milieu de l'après-midi et dès après, l'exécutif de la Fraternité a tenu un long conciliabule dans ses locaux de la rue Saint-Denis (son deuxième de la journée) pour décider de l'opportunité d'entraîner ses 4,200 membres dans une grève.

Finalement, un peu avant 18h, la Fraternité indiquait à la CTCUM qu'elle reportait sa menace de grève d'un autre 24 heures et qu'elle était disposée à reprendre les négociations en soirée.

«Qu'ils se branchent»

Du côté de la CTCUM, avec l'accord de la Fraternité, on a

décidé de remettre la nouvelle séance de négociation à ce matin, 10h, dans un hôtel de l'Est de Montréal, pour donner un répit aux représentants de la Commission tenus en haleine constamment ces derniers jours.

Cependant, un négociateur de la CTCUM a confié à La Presse hier que les leaders syndicaux devront cesser de brandir leur menace de grève s'ils veulent poursuivre les négociations avec l'employeur.

«Qu'ils se branchent. On ne peut pas jouer avec le public de la sorte, lui qui a droit de compter sur un service fiable sans avoir à se demander d'une journée à l'autre si le service sera en opération demain», de dire un des principaux porte-étendards de la CTCUM à la table des négociations.

C'est donc supposer que si la Fraternité refuse de s'engager à «passer à travers» l'ordre du jour établi par les deux parties au début de cette ronde-marathon, sans soulever à nouveau la menace de grève, les négociateurs patronaux risquent de rompre le dialogue en présence du conciliateur Normand Gauthier.

«Qu'ils négocient de bonne foi ou qu'ils sortent en grève. Mais pas question de négocier avec cette épine au pied», de signaler pour sa part un autre représentant de la CTCUM.

Agitation chez les chauffeurs

Entretiens, c'est tout de même l'agitation qui anime les

membres de la base à la Fraternité, déchirés entre ceux qui tiennent à la grève (pour faire crever l'abcès une fois pour toutes) et les autres qui considèrent qu'une telle stratégie ne ferait que profiter à la CTCUM. «Ce serait jouer son jeu», a déclaré hier à la station Henri-Bourassa l'opérateur Yvon Poitras.

Celui-ci est d'ailleurs parmi les syndiqués qui sont à l'origine de la pétition réunissant jusqu'à maintenant le nom de 201 des 301 opérateurs actifs se disant pour la convocation d'une assemblée spéciale destinée à modifier la position de l'exécutif (sur le déclenchement de la grève).

«Non pas qu'on soit contre la grève en soi, c'est qu'on ne veut pas la déclencher à ce moment précis, en plein milieu de l'été, parce qu'on croit que c'est tout ce que la Commission souhaite», d'expliquer aussi M. Poitras en compagnie de certains de ses collègues qui partagent son opinion.

Sauf qu'il faut 10 noms par division (il y a 10 divisions) pour exiger une assemblée spéciale et les opérateurs de métro ne forment qu'une seule division. «A moins qu'on arrive dans les autres divisions à amasser assez de signatures pour obtenir cette assemblée.»

De toute façon, on continue en douce à récolter des signatures et on suit de très près le développement de l'ultime négociation avant d'aller plus de l'avant. Peut-être serons-nous tous fixés ce soir sur l'évolution de cette négociation qui reprend ce matin: ça casse ou ça «jase»!

«TOUT LE MONDE» RÉCLAME SA TÊTE

La vague anti-Ryan emporte les libéraux de Charlevoix

■ Ce soir-là, Claude Ryan avait l'air d'un métèque parmi ses libéraux.

«Je ne vois qu'un seul pro-Ryan dans cette salle. Allez, interrogez tout le monde et vous verrez!»

Raymond Mailloux, qui fut jadis de la délégation chargée d'amener Claude Ryan au Parti libéral du Québec, qui vota avec son chef contre le projet de rapatriement de la constitution de Pierre Elliott Trudeau, qui croit sincèrement en un PLQ nationaliste, pour le Québec d'abord et indépendant du grand frère libéral, Raymond Mailloux, député de Charlevoix, ne répond plus à l'appel de l'équipe pro-Ryan.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

La vague anti-Ryan est devenue trop forte dans sa circonscription; elle a fini par l'emporter, lui aussi. Il a maintenant trop entendu de ses militants souhaiter le départ du chef libéral provincial, il devine bien que les plus piètres résultats de campagne de financement de son comté en vingt ans ne s'expliquent pas uniquement par le fait qu'il y a autour de cinquante pour cent de chômeurs dans Charlevoix.

Raymond Mailloux voudrait aujourd'hui demeurer du bord de Claude Ryan qu'il ne le pourrait plus. Aussi en est-il venu à douter

de ses propres convictions à propos de sa foi dans le chef, à ressasser de vieux souvenirs désagréables: ce Claude Ryan, qui, le soir de sa victoire au leadership, ne serra pas la main de son adversaire Raymond Garneau, les curieux départs de Claude Forget et d'André Raynaud...

Officiellement, publiquement, Raymond Mailloux, en vieux routier de la politique, avertit à mots très couverts son chef du sombre «complot» qui se trame dans son dos. «Je ne peux pas vous assurer que l'ensemble des délégués de Charlevoix vous accorderont un vote de confiance au congrès de septembre», lui a-t-il dit délicatement vers minuit, lundi soir, à la fin d'une assemblée chez lui, qui venait d'élire un nouvel exécutif et les douze délégués pour le congrès plénier des 17, 18 et 19 septembre prochains à Québec.

De fait, les quelque 150 militants libéraux de Charlevoix venaient d'élire des porte-parole très majoritairement favorables à un changement de chef, dont beaucoup seraient même prêts à réclamer le retour de Robert Bourassa.

Pour le nouveau président de l'exécutif de l'association libérale du comté, Robert Paquet, il est clair et net que Claude Ryan doit partir. «Au cours des derniers mois, j'ai parcouru le comté, j'ai rencontré chaque chef de paroisse, tout le monde réclame la tête

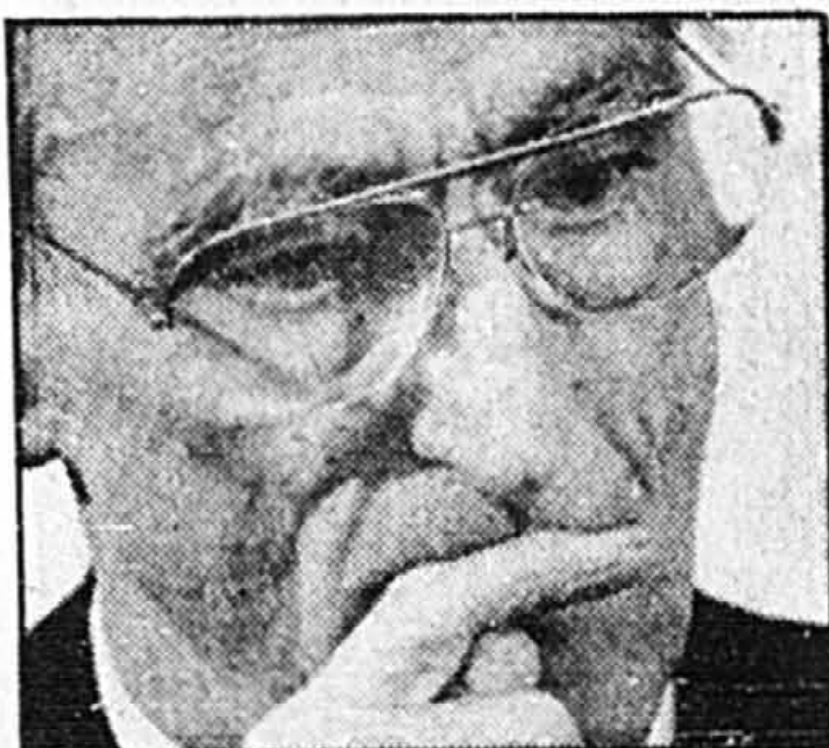


photo LA PRESSE

Claude Ryan: pas «un maniaque du pouvoir»...

de Ryan. C'est dommage, M. Ryan a de grandes qualités, mais il n'est pas assez politicien. Encore récemment, on a pu le constater, que ce soit dans le dossier du Labrador ou encore le jour où il est allé serrer la main à Claude Charron, qui revenait en Chambre pour la première fois après son affaire de vol à l'étalage. En politique, il y a des politesses qui doivent se faire discrètement.

Le nouveau vice-président, Bob Murray, partage l'avis de son président. Et, selon Robert Paquette, l'immense majorité des délégués de Charlevoix véhiculera au congrès le sentiment général des militants qui estiment qu'avec Claude Ryan le pouvoir restera inaccessible, donc qu'il faut le

changer. «N'importe quel chef, sauf lui!», dit-on là-bas.

«Le» militant libéral pro-Ryan pointé par le député Mailloux, le notaire Paul-Émile Tremblay, quant à lui, craint que le parti ne retourne aux patronneux si les Robert Bourassa ou les Raymond Garneau reprennent le pouvoir, «alors, moi, je rentrerai dans mes terres», ajoute-t-il laconiquement. Ce soir-là, à Saint-Hilarion, dans Charlevoix, Claude Ryan, qui n'avait pris que le temps d'avaler un cornet de frites en route pour arriver à temps à la réunion fixée à 20 heures et qui a suivi patiemment le déroulement des élections jusqu'à presque minuit, avait l'air d'un métèque parmi ces libéraux-là.

Pressé par les journalistes de commenter la froideur et l'hostilité polie de la salle à son endroit, M. Ryan répliquait stoïquement que, lui, il ne ressentait pas les mêmes vibrations. Au fait, pourquoi les militants ne lui disent-ils pas directement ce qu'ils nous racontent à nous, les journalistes? L'autre soir, une réponse est venue d'un militant, qui venait de répéter, comme bien d'autres, que «Claude Ryan est un bon homme, mais un bien mauvais politicien»: «Je viens de le rencontrer pour la première fois de ma vie, il faut tout de même être poli avec quelqu'un que l'on rencontre pour une première fois...».

NOTES POLITIQUES



Jacques Bouchard

Le cas de Bisailon inquiète le président de Montréal-Centre

■ Le président du PQ Montréal-Centre, André Boulerice, craint que la décision de Guy Bisailon de siéger à l'Assemblée nationale comme député (indépendant) du comté de Sainte-Marie ait un effet démobilisateur chez d'autres militants péquistes qui seraient d'accord avec les prises de position de ce dernier.

Au cours d'une conversation téléphonique avec LA PRESSE, hier, Boulerice a apporté certaines précisions au contenu de la lettre qu'il vient de faire parvenir à Guy Bisailon. Il s'est dit lui aussi en désaccord avec «certains détours que le gouvernement péquiste prend actuellement», mais il estime d'autre part qu'il est essentiel de demeurer au sein du PQ pour «lutter de l'intérieur» contre certaines tentances.

Tout en accordant son appui au député Bisailon dans ses actions futures, André Boulerice a précisé que la décision prise par ce dernier pourrait avoir comme effet de décourager éventuellement bien «des gens qui pensaient comme lui».

Une drôle de position, cependant

Cette déclaration d'André Boulerice risque de créer un certain malaise au sein des associations des 17 comtés de cette région métropolitaine, dont huit ont fait élire des députés péquistes à l'Assemblée nationale aux dernières élections.

Après avoir pris en considération un certain nombre de facteurs, le président de Montréal-Centre vient de faire savoir à Guy Bisailon que, malgré le fait qu'il ne partage pas sa décision et «au-delà des considérations partisanes, je puis assurer d'ores et déjà mon député indépendant de tout mon soutien aux moments des questions de fonds».

Mais avant d'en arriver à cette conclusion, André Boulerice note que la décision de Guy Bisailon de siéger comme indépendant ne l'a pas surpris outre mesure.

C'est «sans étonnement, mais avec une tristesse certaine et un regret que je sais partagés par plusieurs autres militants et militantes de notre région et de l'ensemble de notre parti», qu'André Boulerice a pris acte de cette démission.

Cependant, André Boulerice qui a été élu à la présidence de Montréal-Centre l'automne dernier en défaisant le Dr Marc Lavallée, qui était considéré lui aussi comme un peu trop radical par le premier ministre René Lévesque, a admis certains faits.

«Je conviens avec vous que notre parti a tendance à s'éloigner dangereusement des grands principes de base qui ont présidé à sa formation et qui ont guidé à sa formation et qui ont guidé ses actions de premier mandat. Je contaste avec agacement que plusieurs parmi les plus importants d'entre nous en sont maintenant à railler le terme social-démocratie et à s'en servir pour ironiser sur certaines propositions soumises aux instances de notre parti. Cet agacement se transforme petit à petit en une inquiétude grandissante», note André Boulerice.

Le PQ de Brôme-Missisquoi demande des comptes

L'Association péquiste de Brôme-Missisquoi est elle aussi mécontente de l'attitude du gouvernement Lévesque en ce qui a trait au dossier de la ville de Bromont, qui a été mise sous tutelle par le ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, en octobre 1981.

Le président de l'association, Jacques Taylor, a souligné à LA PRESSE que l'enquête sur l'administration municipale et sur la construction de l'aéroport régional était terminée depuis le mois de mars dernier, et que le rapport à ce sujet était prêt depuis deux semaines.

Jacques Taylor spouçonne le gouvernement de vouloir laisser mourir le dossier, comme cela ce fut le cas lors de la précédente administration libérale.

Les résultats de cette enquête, selon lui, doivent être connus de la population avant les élections municipales, qui auront lieu à l'automne dans cette municipalité des Cantons de l'Est.

Il est primordial, a-t-il précisé, que «tous les citoyens de Bromont soient parfaitement renseignés sur l'administration précédente et actuelle avant de se prononcer à nouveau sur son avenir».

Même pratique qu'avec les libéraux

Il accuse donc le gouvernement Lévesque d'appliquer les méthodes «intempestives et expéditives» du gouvernement libéral de cette époque, et «d'étouffer dans l'oeuf l'éclosion de la vérité».

Et au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à ce sujet récemment, le président Taylor n'avait pas mâché ses mots à l'endroit du gouvernement du Québec en déclarant: «Face à l'intérêt de ses concitoyens, l'Association du Parti québécois de Brôme-Missisquoi n'entend plus jouer le rôle de chien de garde et entend se prévaloir de son esprit critique, face aux faits et gestes du gouvernement lorsque l'intérêt de la communauté l'exigera».

On demande aussi au gouvernement, afin de donner une suite logique aux enquêtes sur l'administration de la municipalité et sur la construction de l'aéroport, de confier ces dossiers au ministre de la Justice, Marc-André Bédard, afin que des «procédures appropriées soient prises dans les plus brefs délais».

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas encore bougé...

SONDAGE GALLUP

L'inflation et le chômage avant tout

■ Huit Canadiens sur dix reconnaissent, à l'heure actuelle, que l'inflation et le chômage constituent leurs deux principales préoccupations.

Le nombre de ceux que le chômage inquiète a plus que doublé depuis le mois de novembre dernier — grimpaient de 12 à 26 p. cent. Quant à ceux qui s'inquiètent de l'inflation galopante, des hausses des prix et de la situation économique déplorable du pays, ils ne sont plus que 54 p. cent, alors que ce pourcentage était de 61 il y a sept mois.

Lors de ce sondage réalisé au début de juin, la question suivante fut posée: «Selon vous, quel est le plus important problème auquel le pays fait face aujourd'hui?»

Les personnes interrogées ont été questionnées sur l'importance réelle qu'elles accordaient aux problèmes d'inflation et de chômage. La question posée était la suivante:

«Selon vous, à quoi le gouvernement devrait-il accorder une plus grande importance: essayer de réduire l'inflation ou essayer de réduire le chômage?»

La répartition des réponses démontre que les inquiétudes portent avant tout sur le chômage, dans quelque région du pays que ce soit.

Les résultats de ce diagnostic populaire ont été tirés d'interviews à domicile auprès de 1,048 Canadiens de plus de 18 ans. Un tel échantillonnage donne des résultats précis à quatre points de pourcentage près dans 19 cas sur 20.

Grand Solde

SAUVÉ FRÈRES

réductions jusqu'à 75%

Pantalon Hommes

Pantalons de toilette
Modèles et couleurs assortis
Tailles 30 à 42
Ord. jusqu'à \$44.95
SPECIAL \$22.98

Costumes de bain
6 couleurs au choix
Grandeurs TP, P, M, G.
Ord. \$12
SPECIAL \$3.98
*St-Hubert seulement

T-shirts Pour hommes et garçons
Manches courtes. Couleurs et modèles assortis. Grandeurs P, M, G, TG.
Ord. jusqu'à \$25
SPECIAL \$12.98

Chemises sport
Manches longues. Modèles et couleurs variés. Grandeurs P, M, G, TG.
Ord. jusqu'à \$40
SPECIAL \$16.98

T-shirts
Manches courtes, styles et couleurs assortis. Grandeurs P, M, G, TG.
Ord. jusqu'à \$40
SPECIAL \$12.98

T-shirts
Modèles et couleurs variés. Grandeurs P, M, G, TG.
Ord. jusqu'à \$30
SPECIAL \$15.98

Chemises de toilette
Manches courtes
Encolures 14 à 17 1/2
Ord. jusqu'à \$26
SPECIAL \$11.98

Bas
Laine et nylon
Couleurs variées
Ord. \$4
SPECIAL \$1.98

Coupe-vent
Styles et couleurs assortis
Grandeurs 36 à 44
Ord. jusqu'à \$70
SPECIAL \$29.98

Ensembles safari
Manches courtes, couleurs assorties
Grandeurs 36 à 44
Ord. jusqu'à \$80
SPECIAL \$49.98

Souliers de course
En toile, blanc
Pointures 6 1/2 à 12
Ord. \$19.98
SPECIAL \$14.98

Pantalon Garçons

Jeans en denim
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. \$23
SPECIAL \$11.98

T-shirts
Manches courtes
Poly coton
6 couleurs au choix
Grandeurs TP, P, M, G, TG.
Ord. jusqu'à \$6
SPECIAL \$3.98

Coupe-vent
Modèles et couleurs assortis.
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à \$32
SPECIAL \$9.98

Ensembles safari
Manches courtes ou longues
Couleurs et grandeurs assorties
Ord. jusqu'à \$54.98
SPECIAL \$19.98

T-shirts
Styles et couleurs variés
Grandeurs 8 à 18 ans
Ord. jusqu'à \$12
SPECIAL \$6.98

Pantalon Garçonnet

Lot de T-shirts
Modèles et couleurs assortis.
Grandeurs 4 à 6X ans.
Ord. jusqu'à \$9.50
SPECIAL \$4.98

Pantalon Jeunes Hommes

Jeans de coton
Bleu pale, beige ou kaki
Tailles 26 à 36
Ord. \$42
SPECIAL \$14.98

Lot de T-shirts
Manches courtes
Couleurs et modèles assortis.
Grandeurs TP, P, M, G.
Ord. jusqu'à \$23
SPECIAL \$11.98

6554 Plaza St-Hubert 273-6392
Les Galeries d'Anjou 351-6810
Complexe Desjardins 281-1611

Le plus important spécialiste de vêtements
SAUVÉ FRÈRES pour l'homme et ses fils
MONSIEUR L'ÉLEGANT

Commandes postales ou téléphoniques acceptées 273-6392
MasterCard VISA

Carrefour Laval 681-1611
Centre Laval 688-6292
Boutique Sauve Centre Laval 687-7776



Déraillement meurtrier en Belgique

Sept personnes ont perdu la vie et une cinquantaine d'autres ont été blessées, hier, dans une collision ferroviaire à Aalter, entre Bruges et Gent, dans le nord-ouest de la Belgique. Parmi les victimes figure le conducteur de l'express Namur-Knokke qui a embouti un deuxième convoi stoppé en gare. Quatre personnes sont mortes sur le coup et les trois autres à l'hôpital. Par ailleurs,

près de Tepic, dans le nord du Mexique, les autorités ont révélé hier qu'au moins 90 des 1,500 passagers du train qui a plongé dans un précipice profond de 800 pieds, dimanche, ont perdu la vie. En plus, de 115 à 120 passagers ont été blessés. L'état de 75 d'entre eux est jugé très grave. Le bilan pourrait s'alourdir, huit wagons n'ayant pas encore été entièrement fouillés.

Téléphoto UPI

Réaménagement des hôpitaux: un changement qui «équivaux à une fermeture» pour Ste-Jeanne-d'Arc

L'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc n'entend pas se faire bousculer dans le remue-ménage hospitalier engendré dans l'île de Montréal par les diktats budgétaires du Conseil régional de la santé. Il est l'un des trois hôpitaux qui deviendraient des centres pour maladies chroniques.

durée du CRSSS-MM, qui doit remettre le 15 juillet ses recommandations au conseil d'administration de l'organisme, n'a pas fait mystère de sa décision en faveur du changement de vocation. Mais c'est le conseil d'administration qui décidera, lors de cette assemblée, des recommandations finales à transmettre au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.

«Notre hôpital a adroitement réussi à composer avec les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement et il fonctionne déjà selon l'équilibre à atteindre, tout en maintenant une qualité de soins et de relations humaines que tout le monde s'entend à reconnaître», dit le directeur général

de l'hôpital, M. Albert Nantel. On ne voit donc pas pourquoi on fermerait cet hôpital particulièrement «performant» au nom de la rationalisation budgétaire. «Est-ce qu'un hôpital bien administré dérange?»

«De plus, si Sainte-Jeanne-d'Arc devient un hôpital pour malades chroniques, nous ne pouvons pas attendre d'économie ni à court ni à moyen terme du transfert des patients de courte durée dans de plus grands hôpitaux et vice-versa, du transfert des malades chroniques à Sainte-Jeanne-d'Arc», précise M. Nantel.

«Tous ces déménagements n'ont pas sans frais et les patients présentant une maladie courante coûteront inutilement plus cher

dans un centre ultra-spécialisé que dans notre petit établissement. Le changement de vocation entraînera aussi la disponibilité de tout un personnel spécialisé que les conventions collectives obligeront à payer jusqu'à ce qu'ils aient été réemployés dans un rayon de 50 km de l'hôpital.»

Outre l'argumentation financière, M. Zigby a fait remarquer qu'il n'est pas très humain de reléguer les malades chroniques dans un petit établissement sans salles de séjour ni balcons et loin des espaces verts. «Un hôpital n'est pas une succursale, a-t-il ajouté, le changement de vocation, comme il entraîne un changement de la clientèle et du personnel, équivaux pour nous à une fermeture.»

Perquisitions chez les motards: la police cherchait des outils volés

La série de perquisitions effectuées jeudi dernier dans des repaires et maisons de membres ou d'alliés du groupe motards des Hell's Angels avait

S'ils ont bel et bien découvert un nombre appréciable d'outils de toutes sortes, les policiers ne sont pas au bout de leur peine, ayant maintenant à en faire l'inventaire pour ensuite tenter de déterminer s'ils proviennent de vols. Ils ont à faire de même avec des téléviseurs, des systèmes de sons, des pièces de véhicules, quantité d'armes et quelque \$50,000 qui ont également été saisis au cours de cette vaste opération.

Quant aux dix individus interpellés, ils ont tous été relâchés après un interrogatoire serré par les enquêteurs de la SQ. Au moins deux d'entre eux seront vraisemblablement inculpés de possession de drogues. D'autres accusations devraient évidemment s'ajouter, si les vérifications en cours s'avèrent suffisamment concluantes.

C'est une série de plaintes de vols d'outils dans des commerces de la région de Drummondville qui est à la base de cette opération d'envergure chez les motards. La SQ estime à \$100,000 le montant des outils disparus lors de cambriolages survenus notamment dans des garages de St-Félix-de-Kingsey et Notre-Dame-du-Bon-Conseil (deux fois), ainsi qu'à la carrière St-François, de St-Germain.

A Sorel seulement, où les Hell's Angels ont établi leur quartier général le printemps dernier, en plus d'occuper trois maisons avoisinantes, les enquêteurs ont trouvé une vingtaine d'armes, dont des revolvers et des carabines. A prime abord, selon les policiers, toutes ont été dûment enregistrées.

Il y avait aussi, outre un peu d'argent, des coffres d'outils, une quinzaine de motocyclettes et une demi-douzaine de voitures. Le cas d'au moins un de ces véhicules, a-t-on appris, n'est pas encore tout à fait clair aux yeux des policiers de la SQ.

C'est par ailleurs dans un garage du boulevard Arthur-Sauvé, à Laval-Ouest, qu'ils passent à la loupe que les limiers de la SQ ont découvert une somme de plus de \$40,000. Tout comme dans la plupart des autres endroits visités, que ce soit à St-Hilaire, St-Pie-de-Bagot, St-Jean-Baptiste-de-Rouville et Otterburn Park, ils ont également mis la main sur des outils.

Comme c'est généralement l'habitude pour ce genre d'enquêtes touchant les organisations criminelles bien structurées, il n'est jamais facile pour la police d'étoffer sa preuve. «Il ne faut pas se laisser, on n'arrivera jamais à enrayer complètement les activités illicites des motards. Ce qui ne nous empêche pas de poursuivre notre lutte», a conclu un officier de la SQ.

Viol d'une dame âgée

Une dame âgée de 75 ans a été violée et mutilée par un individu de 33 ans, William Bennet de Magog, lors d'une petite réception qui réunissait, dimanche soir dernier, sept personnes à la résidence de la dame à Rock Island dans les Cantons de l'Est. La victime, qui avait déjà une jambe dans

le plâtre au moment où elle fut assaillie, repose actuellement à l'hôpital de Sherbrooke où elle a dû subir une intervention chirurgicale. Quant à l'assaillant, qui ne semble pas connu des policiers, il comparait ce matin au palais de justice de Sherbrooke pour répondre de ses actes.

Demande d'habeas corpus pour délivrer un vieil homme de son épouse

Un vieillard de 79 ans est séquestré «physiquement et psychologiquement» par son épouse, soutient la sœur de l'homme, une résidente du boulevard Gouin, laquelle vient de déposer devant la Cour supérieure une requête en habeas corpus dans le but de délivrer son frère de cette emprise.

Une telle requête pour l'émission d'un bref d'habeas corpus constitue une procédure peu habituelle dans une situation de ce genre. La plaignante, Béatrice Moisan, affirme craindre que la «séquestration» de son frère Roméo ne se poursuive et demande à la Cour supérieure de mettre fin à cet état de choses.

La requête précise que, de l'aveu même du septuagénaire, celui-ci est soumis à une interdiction de sortir de son domicile de la rue Woodstock, à Saint-Lambert, où il vit avec son épouse en troisième nocces et que sa belle-famille l'empêche de communiquer avec sa sœur. Béatrice Moisan ajoute que les avoirs de son frère ont été transférés dans une autre institution bancaire que celle avec laquelle il transigeait et qu'enfin il ne gère plus ses propres affaires.

La plaignante se dit d'avis que la belle-famille incriminée agit ainsi dans le but d'influencer la rédaction du testament du vieil homme.

L'agent Vermette demande à son tour la levée de l'accusation

(d'après CP) — Un agent de la Gendarmerie royale du Canada accusé du vol d'une liste de membres du Parti québécois, en 1973, a demandé à la Cour supérieure de lever cette accusation par suite d'une remarque émise par le premier ministre Lévesque.

Cette requête, formulée hier par l'inspecteur Claude Vermette, survient deux mois après que le premier procès eût été déclaré nul par le juge Claire Barrette-Joncas, à la suite d'une déclaration émise à l'Assemblée nationale par M. Lévesque, qui avait comparé Richard Potvin, un ex-agent de la GRC et témoin

de la défense, à «un animal appelé mouffette» et à un poisson «capable de sécréter un liquide épais et nauséabond lui permettant de se dissimuler à ses ennemis».

M. Vermette affirme que dans ces circonstances, «il lui sera impossible de subir un procès juste et équitable», et que de plus, le délai encouru va à l'encontre des dispositions de la Charte des droits et libertés garantissant à toute personne un procès prompt et impartial.

La demande de l'inspecteur Vermette sera entendue le 23 juillet.

Les Noirs et le taxi: le député de Laurier offre sa médiation

(PC) — La situation des chauffeurs de taxi haïtiens à Montréal a eu, hier, de nouvelles répercussions: le député libéral de Laurier à l'Assemblée nationale, Christos Sirros, offre ses services comme médiateur dans le conflit.

Dans un télégramme adressé à la direction du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens

de Montréal, M. Sirros souligne que tous les efforts doivent être déployés afin de dissiper les soupçons de racisme qui pèsent sur l'industrie du taxi.

Les propriétaires de certaines flottes de taxis de la métropole n'engagent pas de chauffeurs noirs ou mettent à pied ceux qui étaient déjà à leur emploi.

Pointe-à-la-Croix: les corps des victimes n'ont pu être récupérés qu'hier

En raison de l'état lamentable des cadavres, ce n'est qu'hier que les membres des familles des victimes de la terrible tragédie routière de Pointe-à-la-Croix ont pris possession des dépouilles (cinq d'entre elles ayant été complètement carbonisées).

Par ailleurs, une enquête du coroner sera instituée prochainement, afin de déterminer les circonstances exactes de la collision frontale qui a entraîné la mort de sept personnes et qui a

fait cinq blessés dimanche dans ce petit village situé dans la vallée de la Matapédia, non loin de la frontière du Nouveau-Brunswick.

De leur côté, les enquêteurs de la Sûreté du Québec poursuivaient hier l'interrogatoire de témoins susceptibles de les aider à déterminer ce qui s'est passé depuis le début de l'altercation entre les deux Amérindiens et le groupe de Blancs à l'intérieur du bar Roy.

VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIÉTAIRES

PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTÉRÊT ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Nouveaux modèles exclusifs d'auvents horizontaux inclinés, ultra robustes.

AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM pour BALCONS et PATIOS etc.

Visitez notre nouvelle salle d'échantillons

GARANTIE MORRIS depuis plus de 57 ans ... 5 ans contre matériel défectueux

Prix courant \$700. FAIT SUR MESURE

AUVENT POUR BALCON \$499⁹⁵

Installé — Longueur 96" Surplomb 48" Inclinaison 26"

Dimensions plus réduites offertes à prix inférieur.

Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et vaste choix en fibre de verre.

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle vos draperies et meubles. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont destinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux, possédant les meilleures caractéristiques en plus de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

W.M. MORRIS & FILS L.T.E.E. TERMES FACILES Estimation gratuite **382-6811**

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

9162, boul. Saint-Laurent (3e rue au nord du boul. Métropolitain)

Ouvert lundi au vend. 9 a.m. à 5 p.m. - Samedi 9 a.m. à 12 a.m.

Soirs, jours de fête et fins de semaine **737-1960**

VILLE DE MONTRÉAL

ÉLECTIONS MUNICIPALES AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA LISTE DES COHÉRIERS NON-DOMICILIÉS DANS LA VILLE

Les cohéritiers, copropriétaires, cocusfruitiers ou colataires, qui sont des personnes physiques, QUI NE SONT PAS DOMICILIÉS DANS LA VILLE DE MONTRÉAL mais QUI SONT INSCRITS AU RÔLE D'ÉVALUATION OU AU RÔLE DES VALEURS LOCATIVES DE MONTRÉAL peuvent voter à l'élection pour les membres du Conseil de cette Ville, qui aura lieu le 14 novembre 1982, s'ils sont majeurs et citoyens canadiens.

Ce vote se donne par l'entremise d'un représentant nommé par la majorité d'entre eux. Ce représentant doit être l'un des cohéritiers, copropriétaires, cocusfruitiers ou colataires et aussi être citoyen canadien majeur. Une procuration à cette fin, à laquelle doit être annexée une déclaration sous serment attestant de l'authenticité des signatures, doit être déposée AU PLUS TARD LE 1er AOÛT 1982, au

Bureau des Elections de la Ville de Montréal
2075, rue Plessis
Montréal (Québec)
H2L 2Y3

Hôtel de Ville, Montréal, le 14 juillet 1982

Le Greffier de la Ville, MARC BOYER

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST. RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO
273-2813 521-3164 521-9414
METRO JEAN-TALON METRO MONT-ROYAL METRO PIE-IX

Pour vos vacances Extra spécial

SANDALES POUR DAMES 19⁹⁵\$

Autre lot de souliers de toilette au prix extra spécial de **29⁹⁵\$**

à nos 3 succursales

PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR

Chèques personnels acceptés

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Favoritisme ou laxisme, M. Gray?

M. Herb Gray s'efforce de créer des emplois dans le comté de Windsor qu'il représente aux Communes. L'objectif est louable puisque le taux de chômage atteint 15% dans cette région où survit péniblement l'industrie automobile. Mais M. Gray n'est pas ministre de Windsor au Parlement. Il est ministre de l'Industrie et du Commerce pour l'ensemble du Canada. À ce titre, quand il applique le programme fédéral d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAAIM), il doit se préoccuper de toutes les régions éprouvées par la récession.

Or LA PRESSE a montré, par les articles de son correspondant parlementaire, Gilbert Lavoie, que le ministre a fait preuve d'une exceptionnelle sollicitude envers son comté et d'une parcimonie injustifiable envers les autres provinces: \$17 millions sous forme de prêts sans intérêt au titre du PAAIM dans la région de Windsor contre \$1,2 million au Québec et \$2 millions en Nouvelle-Écosse.

Les fonctionnaires chargés de recueillir les demandes de prêts industriels sont plus nombreux et plus actifs en Ontario que dans les autres provinces. Et, ce qui trahit l'incompétence ou le laxisme, le ministre a consenti un prêt de \$6 millions pour la construction d'un hôtel appelé à faire partie de la chaîne Hilton. Il s'agit là d'une entreprise de service que le règlement du PAAIM avait exclue du programme. Il aura fallu une intervention discrétionnaire du ministre pour faire exception. Si seulement le projet hôtelier avait suscité des espoirs sérieux de réussite, une démarche aussi inusitée aurait au moins paru explicable. Mais l'opération semble précaire, le promoteur local n'ayant pas encore trouvé le financement que devait lui faciliter le prêt fédéral.

Pragmatique et accommodante dans la région de Windsor (qui élit deux autres ministres libéraux aux Communes), l'administration du PAAIM affiche une grande rigueur bureaucratique à l'égard des quelques requêtes émanant du Québec: examens, études et enquêtes engendrent de longs délais ou aboutissent au refus. On apprend sur plus que le comité consultatif de ce programme est constitué de quelques hommes d'affaires sympathiques au régime, à l'exclusion du Québec qui n'y est plus représenté.

Interpellé aux Communes hier et lundi, M. Gray proteste de sa bonne foi et affirme que le Québec, s'il n'a pas reçu sa part au titre de ce programme, a cependant profité largement d'autres projets d'aide à l'industrie. Ce n'est pas l'avis de quelques députés libéraux du Québec qui tentent en vain d'étendre à leurs régions des avantages du PAAIM ou de solliciter pour leur comté des subventions qui ne viennent pas.

Peut-on au moins se consoler à l'idée que les largesses de M. Gray ont créé beaucoup d'emplois à Windsor? Hélas pas. Les 17 millions investis dans ce comté auront produit 1,150 emplois tandis qu'une modeste tranche de 3,5 millions a procuré du travail à 600 personnes dans d'autres régions.

À sa création en mars 1981, le PAAIM était doté d'un fonds de \$350 millions. Moins de \$40 millions ont effectivement été dépensés. De deux choses l'une: ou bien le programme est mal conçu pour répondre aux besoins d'assistance à l'industrie en période de profonde récession; ou bien il est mal administré au point que le ministre et ses fonctionnaires ont utilisé moins de 15% des crédits prévus à cette fin...

Favoritisme, incompétence, maladresse, laxisme, inefficacité, en voilà assez pour un seul programme et un seul ministre: si Ottawa est incapable de créer et gérer des programmes en temps de crise, qu'il s'en remette aux provinces...

Michel ROY

Ouf! Autobus et métro roulent...

Les Montréalais se seront sentis soulagés d'apprendre en fin d'après-midi hier que les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro ont remis à plus tard le déclenchement de la grève générale et illimitée dont ils les menaçaient pour aujourd'hui.

Laissons de côté les motifs officiels qu'on a pu donner pour justifier ce geste de bonne volonté. Sans les nier, il est certain que les pressions qui se sont fait sentir sur les dirigeants syndicaux ont été les principaux facteurs qui les ont amenés à hésiter à la dernière minute.

Ces gens ne vivent pas à ce point en vase clos qu'ils aient pu ignorer d'abord la très grande impopularité de leur projet auprès d'une population qu'ils ont déjà détenue trop souvent en otage dans le passé. La Chambre de commerce et le Conseil du patronat, qui ont une audience considérable auprès du public, particulièrement la première, ne les avaient guère encouragés non plus par leur déclaration respective de la veille. Les dirigeants syndicaux ont eu beau vilipender les deux organismes, ils savent que ceux-ci ont davantage l'oreille des usagers qu'eux-mêmes.

Mais, surtout, il y aura eu des mouvements de nette dissension dans leurs propres rangs. Qu'on se rappelle la rebuffade qu'ils ont essuyée, au début du mois, quand un groupe de leurs membres, les changeurs, ont refusé de se plier à leurs directives sur le remboursement du \$4 aux détenteurs de la CAM du mois de juin. Qu'on n'oublie pas surtout les pétitions qui ont circulé jusqu'à la dernière minute pour les forcer à tenir une assemblée générale où aurait pu être remis en question le mandat de grève dont ils disposent depuis le 28 mai.

Dans ces conditions, il aurait fallu des motifs d'une rare gravité pour justifier le déclenchement précipité d'une grève qui risquait de diviser le syndicat et, surtout, d'infliger de graves inconvénients à la population.

De l'avis même de ces dirigeants syndicaux, le grand point d'accrochage se situe au niveau de l'embauche des quatre cents chauffeurs à temps partiel que la CTCUM voudrait pouvoir effectuer au cours de la prochaine convention. Pour le reste, c'est-à-dire pour les salaires et les clauses normatives, il n'y aurait pas de problème insoluble.

Le public pourra-t-il accepter que, pour faire reculer la CTCUM sur la question des «partiels», on le prive de ses moyens de transport pour des jours et des jours? On l'imagine mal, d'autant plus que la CTCUM garantit que cette embauche de surnuméraires ne privera aucun employé actuel de son gagne-pain. Certes, l'employeur veut économiser quelques millions de dollars en réduisant le temps supplémentaire qu'il doit payer à l'heure actuelle, mais son projet n'implique aucun «cheap labour» et ne saurait vraiment mettre en danger la sécurité du public. Du moins, le syndicat n'a pas fait la preuve du contraire jusqu'ici.

Et, quant aux hausses de salaires que la CTCUM propose à ses employés, elles ne sont pas de nature à les faire plaindre par la grande majorité de la population.

Vincent PRINCE

RACISME

Ô SEIGNEUR, JESUIS
FEMME, NOIRE, JUIVE
ET LAÏDE...



GIVELLO



Droits réservés

POINT DE VUE

Vers une nouvelle loi anti-inflation?

Si le gouvernement fédéral s'avisait, au cours des prochains mois, d'imposer un contrôle des prix et des salaires, il est raisonnable de croire qu'il s'inspirerait abondamment de la Loi qu'il avait adoptée en 1975 et qui, le 12 juillet 1976, franchissait avec succès, devant la Cour suprême, l'épreuve de la constitutionnalité. Aussi, sera-t-il utile, pour deviner un peu ce qui nous attend peut-être à l'automne, de rappeler ce que visait cette Loi et d'indiquer dans quel contexte une nouvelle loi pourrait être valablement adoptée par le Parlement fédéral.

PAR ROBERT DÉCARY

La «Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada», sanctionnée le 15 décembre 1975, reconnaissait, dans un court préambule, «l'incompatibilité de l'actuel taux d'inflation avec l'intérêt général, ainsi que la gravité du problème national posé par sa réduction et son endiguement». Elle permettait au gouverneur en conseil de prescrire, par règlement, ce qu'elle appelait des «indicateurs» pour la limitation: a) des prix et des marges bénéficiaires des fournisseurs d'articles ou de services du secteur public, de ces fournisseurs du secteur privé qui ont au moins cinq cents employés au Canada ou qui exploitent une entreprise de transport, des fournisseurs de services professionnels et des entrepreneurs en construction qui ont au moins vingt employés au Canada et, enfin, des fournisseurs de ces services et articles du secteur privé dont le gouverneur en conseil jugeait utile de contrôler les prix; b) de la rémunération des employés de ces divers fournisseurs et de tous les employés du secteur public; et c) des dividendes.

Toutefois, la Loi ne s'appliquait pas à un gouvernement provincial ni à ses mandataires, non plus qu'aux corporations municipales ni aux organismes publics provinciaux, à moins qu'un accord ne soit conclu en ce sens avec le gouvernement de cette province.

La Loi constituait une Commission de lutte contre l'inflation chargée, notamment de surveiller le mouvement des prix, profits, rémunérations et dividendes en fonction des indicateurs; confiait à un Directeur le pouvoir d'appliquer la loi et d'ordonner à tout contrevenant de cesser tout geste contraire à la loi; établissait un tribunal d'appel; et définissait des infractions entraînant des amendes pouvant aller jusqu'à \$10,000 et un emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

La Loi, enfin, expirait au plus tard le 31 décembre 1978.

La Cour suprême, dans un jugement divisé dont il n'est pas question, ici, de faire l'exégèse, déclarait cette loi valide au motif que le Parlement fédéral, dans le cadre de sa compétence en matière de «paix, ordre et bon gouvernement», pouvait adopter une mesure qui, à ses yeux, s'avérait temporairement nécessaire pour faire face à une situation de crise économique qui mettait en danger le bien-être de l'ensemble de la population du Canada. La Cour, cependant, et cette fois à l'unanimité, décidait que les gouvernements provinciaux devaient procéder par législation, et non par décret, pour assujettir le secteur public provincial à la Loi et aux indicateurs. Il est intéressant de noter, sur ce point, que la Cour reconnaît au Parlement fédéral le pouvoir de réglementer le secteur public provincial ou la fonction publique provinciale, pourvu que, ce faisant, ce secteur public ou cette fonction publique ne soient point paralysés. Rien, donc, en principe ne s'opposerait à ce qu'une nouvelle loi vise directement les organismes provinciaux, quoique pour des raisons politiques évidentes, le gouvernement fédéral voudrait sûrement, cette fois encore, donner l'impression qu'il n'impose rien aux provinces et surtout faire assumer par celles-ci l'odieux, si odieux il y a, de l'imposition des contrôles sur leurs propres organismes et employés.

Donc, si loi anti-inflation il devait y avoir à l'automne, il faudrait s'attendre:

- à ce qu'elle exprime clairement, dans le préambule, que la hausse combinée des taux de chômage, d'inflation et d'intérêt constitue un problème national grave qui requiert une intervention urgente et vigoureuse du Parlement canadien;
- à ce qu'elle soit temporaire, vraisemblablement pour une durée maximale de trois ans;
- à ce qu'elle vise sensiblement les mêmes fournisseurs qu'en 1975, ce qui, donc, n'inclurait pas les fournisseurs du secteur privé qui n'ont pas cinq cents employés non plus que les entrepreneurs en construction qui n'ont pas vingt employés;
- à ce qu'elle ne vise pas le secteur public provincial, forçant ainsi les provinces à adopter elles-mêmes des lois anti-inflation et à devancer, dans certains cas, la date de reprise de leur session.

Marc Laurendeau

Un taxi mais pas de chauffeur noir, s.v.p.



(Collaboration spéciale)

Les Québécois, lorsqu'ils entendent parler des conflits raciaux aux États-Unis, expriment un léger sentiment de fierté. Presque de supériorité. Au moins, chez nous, on ne traite pas les Noirs de manière injuste, se disaient-ils. Cette affirmation était d'autant plus facile à faire que les citoyens de race noire restaient extrêmement rares au sein de la société québécoise.

Mais dès que la présence d'Antillais très visibles s'est progressivement accrue et que ces Néo-Québécois ont commencé à s'intégrer au marché du travail, surtout dans un contexte de récession économique, la véritable nature de l'esprit de tolérance des Québécois est remontée à la surface. Ce qu'on a vu apparaître alors n'avait rien de très réjouissant.

En 1950, il n'y avait à Montréal (selon le ministère québécois de l'Immigration) qu'une cinquantaine de Haïtiens. Aujourd'hui on en trouve plus de 25,000. Entre 1965 et 1977, la collectivité haïtienne est passée de 2,000 à 21,500. Les Haïtiens ont même constitué le plus important groupe d'immigrants au Québec pour les années 1974, 1975 et 1976.

Les Haïtiens forment une collectivité extrêmement attachante dont l'apport culturel, la fidélité à la langue française, le tempérament exhubérant et la bienveillance ne peuvent que nous enrichir. Il faut se garder de juger les Haïtiens sur la valeur du régime politique qui leur fut imposé par la violence, aujourd'hui maintenu par la suppression des institutions démocratiques et par la complicité tacite des puissances occidentales. Chez nous, la majorité des Haïtiens qui ont immigré au Québec assument des tâches modestes et peu gratifiantes. Certains ont trouvé refuge dans l'industrie du taxi.

Sur les 16,000 chauffeurs de taxi à Montréal, plus d'un millier (environ 1,500) sont noirs. Ce qui reste loin d'une proportion excessive. Pourtant, une enquête faite par la Gazette démontrait ces jours derniers que six compagnies de taxi acceptaient volontiers au téléphone la demande d'un client qui marquait sa volonté d'avoir un chauffeur blanc. Un répondant pour le compte de la compagnie Hemlock précisait que la compagnie n'emploie pas de chauffeurs noirs. «Nous avons dû nous débarrasser des Noirs parce qu'ils occasionnaient des problé-

mes. Nos clients nous disaient qu'ils ne voulaient pas de chauffeur noir», ajoutait-il.

À la compagnie Taxi-Moderne, on répond généralement aux clients qui exigent un chauffeur blanc que leur demande n'est pas en conformité avec la loi. Mais, la semaine dernière, une standardiste de cette même compagnie a répliqué, après s'être fait demander un chauffeur blanc: «On va vous en trouver un blanc, si vous ne voulez pas un noir». Chez Beaubien Taxi, selon le propriétaire Willy Rochon, 500 des 2,000 clients quotidiens prennent la peine d'affirmer qu'ils ne veulent pas de chauffeurs noirs.

On constate donc que c'est la demande du public lui-même qui influence le comportement lâche des propriétaires de taxis. Par exemple, si la compagnie SOS-Taxi a congédié une vingtaine de chauffeurs noirs, c'est qu'elle venait de perdre la concession du centre d'achats Normandie, aux mains de la compagnie Coop, qui n'embauche pas de Noirs. La majorité des compagnies de taxi (y compris Hochelaga, Landsdowne, Hemlock, Coop, etc.) n'engagent pas de Noirs, invoquant parfois comme raison que le public ne les apprécie guère. Les compagnies Diamond, LaSalle, Beaubien et SOS-Taxi (qui se situent heureusement parmi les plus grosses) demeurent les rares du peloton à employer les Noirs.

Ce qu'on semble oublier dans toute cette affaire, c'est que la population et plusieurs compagnies ont des comportements illégaux. Les demandes de chauffeur blanc et les pratiques discriminatoires de certaines compagnies de taxi sont en violation directe de la Charte québécoise des droits et libertés ainsi que de la Charte canadienne des droits, inscrite dans la Constitution. Toutes deux interdisent expressément la distinction fondée sur la race ou la couleur. Le gouvernement du Québec, à l'intérieur de ses responsabilités dans le transport, devrait prendre les mesures qui s'imposent pour mettre au pas les compagnies qui transgressent aussi allègrement les lois fondamentales de cette société.

N'oublions pas pour autant les responsabilités fédérales. Depuis mars 1982, une nouvelle réglementation à Dorval détermine le mode d'obtention du permis. Il faut payer \$1,200 par année, au lieu de 0.75 cents le voyage comme auparavant. Il n'y a que 225 permis, tirés au sort et non

transférables. En pratique, les chauffeurs noirs, qui effectuaient 90% du taxi à Dorval, n'en touchent plus que 1%. La discrimination économique que les autorités fédérales ont exercée à leur endroit est carrément odieuse.

Il faudra aussi modifier la conscience populaire. Un préjugé veut que les Haïtiens ne soient pas des conducteurs compétents, ne connaissent pas les rues de la ville. Certains propriétaires de taxi laissent même entendre que les Haïtiens prêtent leur permis à des amis et à des parents. Voilà le type même d'une perception fondée sur la méfiance et l'ignorance. Car les Noirs, comme les autres personnes qui font la demande d'un permis de taxi, subissent des examens de géographie et de français. À la Régie de l'assurance-automobile, les porte-parole se refusent à confirmer que des conducteurs prêtent leurs permis de taxi. Jusqu'à preuve du contraire, il s'agit de pratiques marginales. Si une enquête doit être faite pour déraciner les préjugés populaires au moyen d'un rapport formel, le gouvernement du Québec ne devrait pas hésiter à y procéder.

Le racisme c'est un phénomène que les Québécois ont toujours bien identifié chez les autres: ainsi, aux yeux de nos concitoyens, les Américains croient stupidement que les Noirs ne sont pas assez intelligents pour accéder aux postes élevés. Mais quand les Montréalais estiment naïvement que les Noirs sont incapables de se retrouver dans les rues de la métropole et qu'ils auraient moins le sens de l'orientation que les Blancs de souche européenne (quel que soient leur talent naturel et leur familiarité avec le milieu), on voit apparaître le type même du préjugé grossier, condamné d'ailleurs par la législation récente.

Il n'y a pas si longtemps, des juifs éminents prenaient la défense du gouvernement Lévesque contre les insinuations attribuées au Jerusalem Post. MM. Herbert Marx et Victor Goldbloom affirmèrent clairement que cette société n'est pas antisémite. On s'en réjouit. Mais dans l'affaire de chauffeurs de taxi haïtiens, les Montréalais n'ont guère montré un visage collectif rassurant. Des compagnies de taxi ont fait preuve de veulerie, sinon de complaisance raciste. Et les gouvernements de Québec et d'Ottawa sont à mille lieues d'avoir pris leurs responsabilités.

TRIBUNE LIBRE

Misère des transports en commun

À M. L. Hannigan,

Le 24 juin, je suis assise sur la grande banquette avant près de la porte d'entrée dans l'autobus portant le numéro 2407 ligne 165 en direction Côte-des-Neiges (nord), il est 20 heures et 53 minutes.

L'autobus est à moitié plein et un autre est en avant; c'est noir de monde.

Notre cher chauffeur, qui est habillé comme un fier à bras, «l'habit fait le moine», le bedon couvrant presque tout le volant, fonce délibérément dans l'autre autobus en avant de nous, avec un grand sourire, endommageant les deux véhicules.

Il y avait des personnes âgées qui montaient en même temps que «ça» roulait.

Ballottées, malgré elles et pour cause, notre chauffeur nous berçait... Un coup sur l'accélérateur... un coup sur le frein; un coup... un coup... et bang! bang! Sans égards aucun pour ces personnes qui grimpaient, ce CHAUFFARD frappait l'autre autobus en avant pour ensuite dépasser à grands coups de klaxon puis des grands TA TA et BYE BYE à tour de bras à l'autre chauffeur d'autobus.

Comme des enfants de trois ou quatre ans qui s'amuse avec leurs «bébés» dans un carré de sable!

Je me demande: quand cesserons-nous d'être les prisonniers ou otages de ces bêtes furieuses?

Mme C. COMEAU
Longueuil

Irresponsable

À Monsieur Réal Blain,
agent des relations publiques
à la CTCUM

Pour faire suite à la plainte, que ma femme et moi avons déposée ce matin à votre bureau, voici les faits que vous nous avez demandé de mettre sur papier.

Dans la nuit de dimanche à lundi, c'est-à-dire entre le 4 et le 5 juillet, à 01:00 heure du matin, nous avons pris l'autobus numéro 24-030, après une attente de 35 minutes, à la sortie de la station de métro Pie-IX. L'autobus en question était sur la ligne 139, en direction nord.

Lorsque nous sommes montés dans l'autobus, une passagère qui nous précédait, a reproché au chauffeur, le fait que nous avions eu à subir une attente de 35 minutes. La dispute entre la passagère et le chauffeur s'est



poursuivie durant tout le temps que les autres passagers montaient dans l'autobus. Soudain, l'autobus s'est mis à reculer et les freins d'urgence ont été appliqués par on ne sait trop qui, vu le fait que nous étions à l'arrière de l'autobus. Lorsque l'autobus s'est arrêté brusquement, ma femme et ma fille ont été projetées sur d'autres passagers. Par la suite, le chauffeur a décidé de quitter son autobus et de nous abandonner à notre sort. Nous sommes demeurés dans l'autobus de 10 à 15 minutes, en espérant que le chauffeur en question se ravise ou qu'un autre autobus arrive afin de pouvoir nous rendre à destination. Cela ne se produisant pas, nous avons été forcés de prendre un taxi.

Nous sommes choqués de constater une fois de plus, que le public, en plus de déboursier le passage pour le transport en commun, risque d'être blessé gravement, et par surcroît, se voit obligé de payer le taxi, afin de se rendre à destination.

Ceci termine notre exposé des faits, et nous espérons que le chauffeur en question obtienne ce qu'il mérite.

M. et Mme Paul CHABOT
Montréal-Nord

Ras le bol

Chers syndiqués de la CTCUM:

Si je vous écris en ces temps troublés et pressés, c'est parce que, cette fois-ci, j'ai le temps: en effet, comme vous avez travaillé hier et aujourd'hui, je n'ai pas eu à aller chercher mon mari en ville, à son travail. Habituellement (c'est-à-dire, lorsque vous débrayez) je n'ai pas le choix: comme j'ai besoin de l'auto pour mon travail, je dois aller chercher mon tendre époux à son travail ou me passer de l'auto, et alors remettre mes interviews, solliciter une place dans la voiture d'une charitable copine de travail et la prier bien gentiment de me conduire à la garderie pour aller chercher mes deux enfants — 2 ans et 5 mois — et de là, prendre un taxi avec les bagages, les enfants et tout le tra-la-la pour aller à la maison, ou!

Je disais donc que j'avais le temps de vous écrire ce soir, puisque, comme il y avait du transport en commun — grâce à vous, il va sans dire — je suis entrée plus tôt à la maison pour faire le souper de la famille et j'ai pris deux minutes de mon temps pour vous écrire.

Vous écrire pour vous remercier,

chers syndiqués, de nous «accorder» le transport en commun jusqu'au 23 août prochain (c'est du moins ce que rapportent les méchants journalistes aux bulletins de nouvelles). Dans votre grand élan de générosité, peut-être avez-vous oublié que l'été, les gens prennent des vacances et que le transport en commun sera moins nécessaire? Il va de soi que l'automne est une saison plus appropriée pour faire la grève: retour des étudiants en classe, fin des vacances, début de la saison froide, etc. etc. Mais nous ne saurions nous arrêter à ces contingences réalistes. Réjouissons-nous plutôt de cette trêve bien à-propos. Ainsi donc, chers syndiqués de la CTCUM, merci beaucoup, encore une fois.

Une travailleuse syndiquée qui en a ras le bol,
Christiane DUPONT
Saint-Bruno

P.S.: Inutile de gaspiller votre encre pour me répondre que je suis antisindicaliste et que je comprends rien à «vos problèmes». Par ailleurs, puis-je me permettre de vous dire que votre indifférence vis-à-vis des gens aux prises avec des problèmes de voyageant lorsque vous débrayez fait pitié à voir.

Un lecteur frappe à trois portes

M. André Bourbeau,
Député de Laporte,
Assemblée nationale

En tant que porte-parole du Parti libéral en matière de transport, vous êtes d'accord, en principe, avec le projet de réforme du transport en commun à Montréal; vous avez, toutefois, des réserves quant à l'Organisation régionale de transport (ORT) et quant à l'équipement lourd (métro souterrain et métro de surface). J'aimerais, donc, vous offrir quelques commentaires sur la réforme du transport en commun à Montréal.

L'Organisation régionale de transport sera-t-elle appelée, comme je l'espère, à assainir le climat des relations de travail à la Commission de Transport de la Communauté urbaine de Montréal ou dans d'autres commissions de transport de la région de Montréal? Si on veut encourager l'utilisation du transport en commun, il faudrait commencer par offrir un service de transport en commun FIABLE, DISPONIBLE et NON-INTERROMPU par des grèves, les usagers qui paient des tarifs et des impôts auront-ils un mot à dire dans la gestion de l'ORT? Les USAGERS devront-ils s'organiser en SYNDICAT très militant pour faire valoir leurs Droits?

Le principe d'une tarification interzonale est juste et équitable, excepté qu'il ne faudrait pas que la tarification interzonale soit compliquée et complexe pour les usagers et qu'elle n'effraie pas les usagers, surtout ceux de l'île de Montréal: il ne faudrait pas que la tarification interzonale soit si compliquée et si complexe qu'elle découragera l'utilisation du transport en commun par certains usagers.

Face aux équipements lourds (métro souterrain et métro de surface), vous proposez des voies réservées pour autobus, taxis collectifs et co-voiturage. Que faites-vous donc de la technologie du système léger sur rail (tramway moderne électrique)?

Avant de construire un seul centimètre de tunnel de métro, il faudrait utiliser le maximum des voies ferrées du CN et du CP dans l'île de Montréal (et, ensuite, dans la région de Montréal) à des fins de transport en commun (trains de banlieue, métros de surface, systèmes sur rails).

Il faudrait, aussi, utiliser, à des fins de transport en commun sur rail, les autoroutes comme dans certaines villes nord-américaines: par exemple, nous pourrions utiliser l'autoroute Ville-Marie.

Il faudrait, aussi, utiliser, à des

fins de transport en commun sur rail, les autoroutes comme dans certaines villes nord-américaines: par exemple, nous pourrions utiliser l'autoroute Ville-Marie.

À des fins de transport en commun sur rail, en installant, sur cette autoroute, des voies ferrées entre la Place Bonaventure et les voies ferrées du CP, au sud de la rue St-Antoine dans le secteur de l'ancienne Gare Viger.

Nous pourrions, alors, avoir 2 mètres de surface qui partiraient de la Place Bonaventure (correspondances à la Gare centrale et à la station de métro Bonaventure) et emprunteraient les voies ferrées installées sur l'autoroute Ville-Marie pour se diriger vers le secteur de l'ancienne gare Viger.

Un des mètres de surface serait à destination de Pointe-aux-Trembles via les voies ferrées du CN dans Hochelaga / Maisonneuve, Tête-aux-Trembles, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles; l'autre mètre de surface serait à destination de Laval (et, peut-être, Mirabel) via les voies ferrées du CP dans Rosemont, Parc Extension, Ahuntsic et Laval, avec correspondance aux stations de métro Préfontaine (ligne 1), Rosemont (ligne 2) et Avenue du Parc (ligne 5) ainsi qu'à la station de métro de surface Meilleur (ligne 6: métro de surface sur les voies ferrées du CN entre Ville St-Laurent, Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles).

Quant à la technologie légère du système léger sur rail, vous devriez faire un tour à San Diego, en Californie, pour voir leur métro léger sur rail très économique: 3.89 millions \$US par km, utilisation des voies ferrées existantes ainsi que la surface de certaines rues, pas de quai en hauteur, pas de tourniquet (tarification vérifiée par des inspecteurs). A San Diego, on n'a pas cherché la perfection, car la perfection peut mener, très souvent, à la déception coûteuse. A San Diego ou dans d'autres villes nord-américaines (Toronto, Calgary, Boston, Philadelphie, Pittsburg, San Francisco), on a recherché, avec la technologie du système léger sur rail, le côté pratique et le côté économique.

Les voies réservées pour autobus peuvent être économiques à court terme, mais, à long terme, la technologie du système léger sur rail l'emporte (coûts de main-d'oeuvre réduits, transport électrique non-polluant). Par ailleurs, un des problèmes à la CTCUM ainsi qu'à d'autres Commissions de transport c'est

qu'elles n'ont qu'un seul type d'autobus, c'est-à-dire un autobus d'une seule grandeur (environ 40' de long): il faudrait, donc, des autobus de différentes grandeurs (autobus de 30' de long et autobus articulés de 60' de long). En Ontario, circulent, dans certaines villes, des autobus ORION de 30' de long qui sont 50% plus économique en essence que les autobus plus longs. Les autobus de 30' de long ou moins seraient très efficaces en dehors des heures de pointe et dans des endroits de faible densité (ex.: banlieue).

M. Michel Clair
Ministre des Transports

Le Train de banlieue du CN, entre la Gare centrale et Deux-Montagnes, fut officiellement intégré le 1er juillet, au réseau de la Commission de Transport de la Communauté urbaine de Montréal. Par contre, il semble qu'on ne se servira plus de la voie ferrée, entre le boulevard Guin (Cartierville) et la gare Val-Royal, pour le Train de banlieue.

Pourquoi ne pas utiliser cette voie ferrée, entre Val-Royal et le boulevard Guin, pour un Système léger sur rail électrique, en surface, vers Laval, via le pont de Cartierville et le boulevard Curé-Labelle, en surface et avec arrêts limités (ex.: au kilomètre)? Ce système léger sur rail pourrait être prolongé au sud de Val-Royal vers la station de métro Du Collège (ligne-2), via le boulevard Laurentien, le chemin Côte-Vertu et le boulevard Décarie.

Un autre système léger sur rail

électrique, en surface, pourrait être construit à partir de la station de métro Henri-Bourassa (ligne-2) pour aller à Laval, via le boulevard des Laurérentes, en surface et avec arrêts limités.

En d'autres mots, il s'agit de prolonger la ligne de métro no 2 (à partir des stations de métro Henri-Bourassa et Du Collège), de façon économique, avec la technologie du système léger sur rail électrique, en surface, vers Laval.

Les Commissions de Transport de Laval et de la CUM pourraient économiser de l'argent grâce à la technologie du système léger sur rail (transport électrifié, moins d'autobus et moins de chauffeurs requis). Des voies réservées pour autobus peuvent être économiques, à court terme; mais, à long terme, le système léger sur rail est beaucoup plus économique et plus acceptable pour l'environnement.

Bien à vous,

M. Pierre Marois
Ministre du Travail

Si la Régie du logement protège les locataires et si le Code du travail protège les travailleurs quel est l'organisme gouvernemental qui protège les usagers de la Commission de Transport de la Communauté urbaine de Montréal contre les grèves, les hausses de tarifs arbitraires et les réductions de services à la CTCUM? Il semblerait que, même avec la nouvelle loi sur les services essentiels, les usagers de la CTCUM qui paient des tarifs, des taxes et des

COMMENTAIRE

Le rôle des PME dans l'économie québécoise

Député libéral de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale et critique financier de l'Opposition, M. Reed Scowen revient dans cet article écrit pour LA PRESSE sur un thème souvent évoqué au cours de la dernière session.

Les PME ne sont pas plus importantes pour l'économie du Québec qu'elles ne le sont en Ontario ou dans l'ensemble du Canada. Le Québec compte effectivement beaucoup de PME mais, proportionnellement, le reste du Canada en a tout autant. L'Ontario, par exemple, est plein de petites et moyennes entreprises de manufacture et de services qui, tout comme celles du Québec, sont aux prises avec des taux d'intérêt exorbitants, des marchés en baisse et des problèmes de liquidité.

Reed SCOWEN

Pourquoi est-il nécessaire de faire cette mise au point? Parce que M. Parizeau, dans son discours du budget, a tenté d'expliquer les piètres résultats économiques du Québec dans les cinq dernières années en proclamant que, contrairement au reste du Canada, nous étions une province de PME injustement affaiblie par les politiques monétaires brutales du gouvernement central. Cet argument est maintenant en chassé dans le dogme économique officiel du Parti québécois.

Dans son discours, M. Parizeau a entrepris de nous expliquer pourquoi l'état de l'économie du Québec était à ce point plus mauvais que celui du reste du Canada. «Il y a trois raisons fondamentales à cela, a-t-il déclaré. La première concerne les «investissements d'Hydro-Québec». Et deuxièmement, «les petites et moyennes entreprises» jouent ici un rôle relatif nettement plus grand. Dans ce sens, l'économie du Québec est nettement plus sensible aux restrictions monétaires que d'autres régions canadiennes. Un bon nombre de ces PME ont connu au cours des quelques dernières années un rythme d'expansion remarquable qui avait déjà élevé au maximum leurs ressources financières.»

M. Parizeau a omis de nous révéler la troisième «raison» de notre affaiblissement économique.

Les PME jouent-elles réellement un rôle au Québec plus important qu'ailleurs? Quel que soit le mode de calcul adopté, la réponse en général est non.

Le meilleur résumé de l'importance relative des PME au Québec et au Canada se trouve dans l'introduction d'un document récent publié par le ministère de l'Éducation du Québec et intitulé: «Étude sur les besoins de formation en gestion de

PME». Voici ce qu'on y lit: «Selon Statistique Canada et le MICT, les PME ont produit l'an dernier 50,4% du produit national brut du Québec. Ces entreprises ont aussi fourni 53% des emplois au Québec. Ces proportions sont sensiblement les mêmes à l'échelle du Canada.»

Il existe bien sûr différentes manières de définir ce qu'est une PME (100, 200, 500 emplois), mais toutes les données existantes viennent confirmer les conclusions du document ci-haut mentionné. En 1979, la dernière année pour laquelle on ait des chiffres, l'importance des PME dans l'économie québécoise et canadienne se mesurait ainsi:

Emplois	Québec	Canada	Source	Définition
	47.4%	44.5%	Statcan	200 emplois
Valeur ajoutée	39.2%	38.7%	Statcan	200 emplois

Une autre indication: de 1976 à 1978, la part des PME (\$2000000 de ventes et moins) dans l'économie québécoise a en fait diminué et est passée de 54,3% à 49,2% du total en terme de chiffre de ventes.

Alors, pourquoi le Parti québécois continue-t-il à employer «l'argument des PME» pour expliquer l'affaiblissement économique du Québec? Principalement parce que cela lui permet de brosser un tableau vivant, quoique totalement inexact, d'une économie fondée sur des centaines de petits hommes d'affaires francophones déterminés et lutteurs, écrasés par l'établissement économique du Canada central, essentiellement anglophone.

Peu importe que cette image soit fautive. Peu importe qu'il y ait seulement quelques mois, la doctrine du parti voulait que l'économie du Québec soit dépeinte sous un jour totalement différent — comme une économie dominée non pas par nos PME, mais par les multinationales étrangères.

Ce qu'il y a de tragique dans cette interprétation trompeuse de la situation économique, c'est qu'elle rend pratiquement impossible toute recherche sérieuse de solutions à notre crise économique. Même une analyse juste de l'économie québécoise basée sur la taille des entreprises ne peut être qu'un outil partiel pour résoudre la crise économique actuelle. Si, en plus, la prémisse est fautive, nous sommes inévitablement amenés à déployer des efforts considérables pour résoudre les faux problèmes.

Les mêmes dirigeants politiques qui, aujourd'hui, prétendent que les résultats économiques désastreux que connaît le Québec peuvent s'expliquer par la concentration de PME sont ceux qui nous disaient hier que si nous devenions propriétaires de la société Asbestos le plein emploi serait assuré dans la ville de Thetford Mines.

impôts ont beaucoup moins de droits que les travailleurs de la CTCUM.

Ceux qui proposent l'abolition du droit de grève dans le secteur public se font souvent accuser de proposer des solutions simplistes. Certains diront qu'abolir le droit de grève ne changera rien: des travailleurs iraient en grève même si elle était illégale. Mais, pourrait-on, par exemple, demander aux usagers de la CTCUM de respecter les lois si les travailleurs de la CTCUM ne respectent pas les lois?

On parle, souvent, d'alternatives au droit de grève dans le secteur public. À mon avis, il existe une excellente alternative au droit de grève et c'est que les travailleurs se forment un parti politique et qu'ils élisent des

députés à l'Assemblée nationale. Nous avons une Assemblée nationale représentative pour améliorer les conditions de travail des travailleurs des secteurs privé et public, il n'est absolument pas nécessaire de faire la grève: les travailleurs n'ont qu'à utiliser leur meilleure arme, c'est-à-dire la démocratie par l'élection de députés qui représentent les intérêts des travailleurs.

Marc WILLIAMS
Outremont

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 19h30 (fermé le samedi).		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

POUR DES VACANCES À MEILLEURS COMPTES chez... PISCINE KAYAK

UN DRAIN À CONDUITE PRINCIPALE

au fond de ses piscines. Ce drain placé au fond (A) pompe la saleté. L'écumoire de surface (B) chasse les débris flottants jusqu'au filtre (C) qui nettoie l'eau et la retourne parfaitement propre dans la piscine.

STRUCTURE SUPRÉ-RESISTANTE

Les piscines KAYAK offrent la résistance et la technique de la structure d'un pont suspendu. Ce genre de structure réduit la résistance tout en augmentant la résistance.

MURS 1/2" D'ÉPAISSEUR

Recouverts d'aluminium émail cuit.

VOYEZ NOTRE PISCINE PLEIN FORMAT À NOTRE SALLE D'EXPOSITION À L'INTÉRIEUR DU CENTRE D'ACHATS LE BAZAR, 3724 CHEMIN CÔTE VERTU, SAINT-LAURENT, QUÉBEC. (sortie 62 — Route Transcanadienne)

RENS.: (514) 337-0566

OUVERT

aux heures du Centre d'achats aussi LE DIMANCHE de midi à 17h

CARACTÉRISTIQUES

- les meilleurs matériaux
- ALUMINIUM
- FIBRE DE VERRE
- VINYLE

Disponibles autres modèles et grandeurs

Ouvert dimanche de midi à 17 heures

Documentation GRATUITE

PISCINES UNIQ LTÉE

Distributeur exclusif des piscines Kayak

Centre d'achats LE BAZAR

3724, chemin Côte Vertu

Saint-Laurent, Québec H4R 1R1

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Cté.....

Code..... Tél.....

SÉCURITÉ ET CONFORT

LIT ÉLECTRIQUE DE MAISON

Lits électriques vibrateurs. Liez et regardez la télévision en position confortable. Grandeur: 39" x 80, 53" x 80, 60" x 80.

ACTION

CHIR-O-MED

bain-masseur avec compte-minutes

active la circulation, raffermi les muscles tout en procurant une grande détente

EQUIPEMENT MÉDICAL

Vente ou location

849-2407

Heures d'affaires: lun. au ven. de 9:00 à 17:30

4338 ST-DENIS MTL

Regent ST-Pierre

C. MARTIN JR

LES CIMETIÈRES D'AUTOS: SÉRIEUX PROBLÈME DE POLLUTION

Un retour en arrière de 17 ans

Même si de 250,000 à 300,000 véhicules sont chaque année mis au rebut et que cela occasionne de sérieux problèmes de pollution, le gouvernement Lévesque a toujours refusé jusqu'à maintenant d'adopter le projet de «règlement relatif à la gestion des carcasses de véhicule-automobile» qui avait été préparé en 1976 par le ministère de l'Environnement et même publié par erreur dans la Gazette officielle du Québec du 10 août 1977.

Ce projet de réglementation provinciale avait essentiellement pour but d'imposer des normes de protection de l'environnement aux 500 entreprises oeuvrant dans le recyclage des carcasses et des pièces d'autos et de camions, soit les cimetières d'autos, les ferrailleurs, les usines de traitement de rebut de véhicule et les centres de recyclage de pièces.

Le manque d'intérêt du ministre de l'Environnement, Marcel Léger, pour les problèmes de pollution occasionnés par ce secteur industriel, le lobbying exercé auprès du gouvernement par les entreprises concernées, et la simple négligence... tels sont les principaux motifs qui, selon cinq fonctionnaires interrogés par LA PRESSE, ont empêché l'adoption de ce projet de règlement par le gouvernement péquiste.

Situation urgente

Pourtant, l'adoption d'une telle réglementation se fait urgente depuis au moins l'automne 1978, alors qu'un jugement de la Cour supérieure a permis à tous les propriétaires de cimetières d'autos et autres commerces du même genre de se soustraire à la «Loi concernant les cimetières

d'automobiles et les dépotoirs le long des routes». Raison: le terme «cimetière d'autos» n'est pas approprié à la définition de ce type de commerce parce que les carcasses et les pièces d'autos sont seulement entreposées de manière «temporaire» dans ces lieux, c'est-à-dire qu'un jour ou l'autre (après dix ans ou 20 ans dans certains cas) ces rebuts seront vendus à d'autres fins que le simple entreposage.



MICHEL GIRARD

Cette loi du ministère des Transports avait été sanctionnée le 6 août 1965 par le gouvernement libéral de Jean Lesage. C'était surtout l'article 25b de cette loi qui assurait, du moins au plan légal, une certaine protection de la qualité de l'environnement en prohibant l'existence de cimetières d'autos en deçà de 500 pieds d'un chemin provincial.

Et en 1968, le gouvernement unioniste de Daniel Johnson adoptait un règlement qui forçait les propriétaires de cimetières d'autos à entourer leur terrain d'une clôture pleine.

Ce règlement est lui aussi inapplicable depuis le jugement de la Cour supérieure, rendu à l'automne 1978.

Retour en arrière de 17 ans

C'est donc dire que depuis l'automne 1978, il n'exite plus au-

cune loi ni règlement qui pourrait forcer les 500 entreprises du Québec oeuvrant dans l'industrie de la carcasse et des vieilles pièces d'autos et de camions à se soucier de la qualité de l'environnement. Cela signifie que le Québec a fait un retour en arrière de 17 ans, soit avant l'entrée en vigueur en 1965 de la loi sur les cimetières d'automobiles.

Des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports ont affirmé à LA PRESSE que faute de réglementation, ces entreprises ne font pratiquement plus l'objet de surveillance.

Au ministère des Transports, il est hors de question de modifier la loi sur les cimetières d'autos pour changer le terme «cimetière d'automobile» pour celui maintenant utilisé par les propriétaires de ces commerces, soit «centre de recyclage de pièces d'autos et de camions».

De l'avis d'un porte-parole du ministère, ce genre de commerce doit être réglementé par le ministère de l'Environnement, les problèmes qu'ils occasionnent se situant surtout au chapitre de la pollution de l'environnement.

Au ministère de l'Environnement, on est évidemment mal placé pour soutenir le contraire.

Les hauts fonctionnaires ont commencé à étudier la question et un comité, formé de représentants de l'Environnement et des Transports, s'affaire à préparer un nouveau projet de réglementation qui sera soumis au gouvernement à l'automne.



Depuis 11 ans, ce cimetière d'autos est situé à l'entrée de la municipalité de Saint-Philippe, comté de Châteauguay, sur la Rive sud. Il est localisé juste à côté de la route principale et d'habitations résidentielles. Il n'y a pas de clôture. Entre 1967 et 1978, les autorités de la municipalité et du ministère des Transports ont vainement tenté de faire fermer «les portes» de ce cimetière d'autos.

Photo Robert Nadon, LA PRESSE

Les commerçants de «scrap» du Québec se soucient peu de la qualité de l'environnement

Si la loi et le règlement sur les cimetières d'automobiles du ministère des Transports étaient encore applicables, plus de la moitié des 500 entreprises oeuvrant dans l'industrie de la carcasse et des vieilles pièces d'autos et de camions n'y répondraient pas.

C'est ce qu'ont confirmé à LA PRESSE des fonctionnaires du ministère de l'Environnement.

D'ailleurs il suffit de visiter au hasard des commerces de ce genre, pour se rendre compte qu'au moins un sur deux se soucie peu de la qualité de l'environnement: des cimetières d'autos, ces anciennes cours de «scrap» que l'on appelle aujourd'hui «centre de recyclage», sont situés à moins de 500 pieds des chemins publics; plusieurs n'ont pas dissimulé leur lieu d'entreposage derrière une clôture pleine ou un talus quelconque; la devanture est dans un état délabré; des cimetières sont situés dans des zones non commerciales ou industrielles, donc tout près d'habitations; des terrains sont souillés par des résidus d'huile, risquant ainsi de contaminer le sol; des entreprises ont fait installer des clôtures mais ont réussi à empiler les carcasses à une hauteur dépassant lesdites clôtures etc.

Massive pollution visuelle que ces milliers de carcasses d'autos

et de camions, de pneus, de portières, d'ailes, d'essieux, de moyeux, de morceaux de ferraille... qui traînent le long des devantures des commerces de ferraille qui ne respectent aucune norme de qualité d'environnement.

Faute de réglementation, il faut s'en remettre à la «bonne conscience» des commerçants. Mais la protection de l'environnement entraîne nécessairement des déboursés. Cela explique pourquoi seulement la moitié des 500 entreprises de cette industrie se sont conformées aux quelques normes qui existaient jusqu'en 1978 en matière de la qualité d'environnement.

Mais, de l'aveu des fonctionnaires du ministère de l'Environnement, on ignore combien d'entreprises auraient répondu aux normes relativement sévères qui avaient été édictées dans le projet de «règlement relatif sur la gestion des carcasses de véhicule-automobile», si ce règlement avait été adopté par le gouvernement Lévesque.

Fort probablement très peu puisque les quelque 130 membres de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et camions (dont la plupart respecteraient les anciennes normes de la loi sur les cimetières d'autos) avaient, selon le président de l'Association, M. Antonio Chalifour, une peur bleue de

ce projet de règlement. «Ce projet de règlement aurait eu un impact considérable sur l'industrie du recyclage à cause de sa sévérité et des investissements astronomiques qu'il faudrait faire pour s'y conformer», a expliqué M. Chalifour.

Voici quelques normes de ce projet de règlement. Il interdisait l'établissement d'un lieu d'entreposage de carcasses et de pièces d'autos dans toute zone autre qu'industrielle. Ces lieux devaient être situés à une distance minimale de 200 mètres de toute construction utilisée à des fins d'habitation, de camping, d'enseignement..., à au moins 100 mètres de tout lac, rivière, fleuve, marécage, source ou puits d'eau et à une distance minimale de 152,4 mètres (500 pieds) des chemins publics. Les carcasses et les pièces devaient être dissimulées à la vue de toute personne se trouvant sur une voie publique (par le biais de clôture ou de talus). Il interdisait de conserver plus de 50 carcasses de véhicule-automobile à la fois. L'endroit où les carcasses sont démembrées devait être pourvu d'un plancher étanche pour recueillir les déchets liquides (lubrifiant, huile, essence, acide etc.). Il était interdit de brûler des carcasses, des pièces ou des résidus de rebuts. Il fallait obtenir un permis d'opération du ministère de l'Environnement. Etc.



Photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Au centre de cueillette de Sidbec-Dosco, à Longueuil, les carcasses et pièces de véhicules sont chargées dans des camions lourds en vue de les apporter à l'usine de Contrecoeur où elles seront recyclées en métal brut.

L'industrie du recyclage: une richesse pour le Québec

\$100 MILLIONS PAR ANNÉE ET 3,000 EMPLOIS PERMANENTS

L'industrie du recyclage des carcasses et des pièces d'autos et de camions représente pour l'économie du Québec un chiffre d'affaires annuel de plus de \$100 millions. Cette industrie procure directement l'équivalent de 3,000 emplois à temps plein par année.

«Et, en raison de la mauvaise situation économique qui sévit au Canada, nous croyons que cette industrie connaîtra une croissance importante au cours des prochaines années. Les

automobilistes voudront garder leur véhicule plus longtemps et devront donc faire un plus grand usage de pièces usagées ou recyclées», a expliqué à LA PRESSE le président de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions, M. Antonio Chalifour.

D'autre part, grâce au recyclage des carcasses et des pièces de véhicules, M. Chalifour estime qu'on économise chaque année au Québec au moins \$100 millions par rapport à ce qu'il faudrait dépenser s'il fallait uniquement utiliser

des pièces neuves pour réparer les autos et les camions, et si les industries de fer du Québec devaient se servir uniquement des matières premières pour fabriquer leurs produits.

La société d'État Sidbec-Dosco est depuis quelques années le leader parmi les acheteurs de ferraille provenant des véhicules mis au rebut. À elle seule, d'après M. Chalifour, Sidbec-Dosco achète 60 p. cent des carcasses d'autos et de camions qui sont recyclées pour des fins de métal brut, soit entre

100,000 et 200,000 tonnes par année, selon la demande du marché mondial.

La demande actuelle pour ce type de recyclage n'est cependant pas suffisante pour écouler le nombre de véhicules (entre 250,000 et 300,000) qui sont mis au rebut à chaque année. D'où l'existence de centaines de cimetières d'autos répartis dans la province.

Il en est de même pour le recyclage des pièces d'autos et de camions: le nombre de pièces

échouant dans les «centres de recyclage» dépasse de beaucoup le marché des pièces usagées ou recyclées.

Au ministère de l'Environnement on a créé récemment une nouvelle direction pour s'occuper de tous les matériaux recyclables et essayer de trouver de nouveaux marchés. Les fonctionnaires de ce service ont pour mandat de définir une politique gouvernementale concernant la ré-utilisation, le recyclage et la récupération de matériaux usagés.

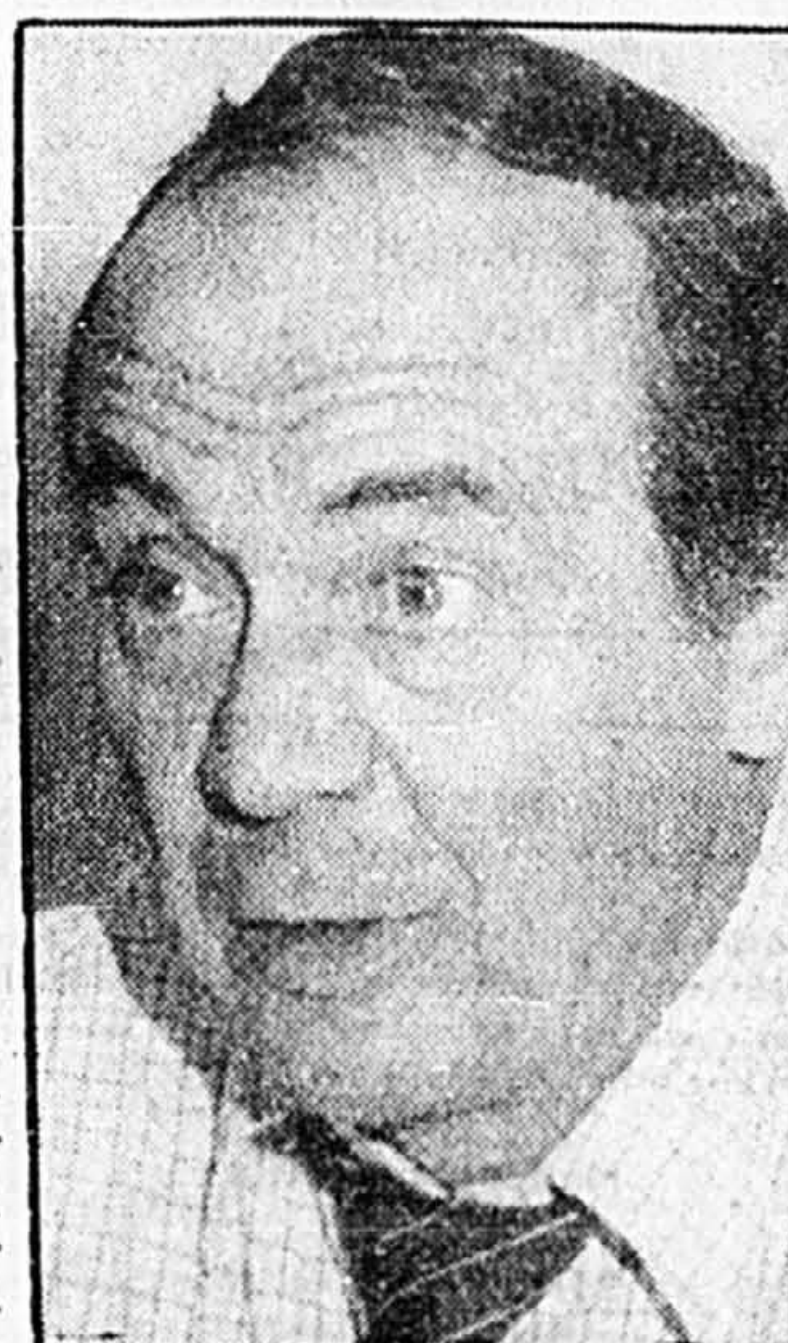


Photo Réal St-Jean, LA PRESSE
Le président de l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions, Antonio Chalifour.

VIOLENCE ET VANDALISME SUR LE MONT ROYAL

La situation n'est pas aussi alarmante que les médias le disent, estime la police

Le président du Comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a demandé au directeur de la police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola,

DENIS MASSE

un rapport complet sur les présumés actes de violence et de vandalisme dont on déplore une certaine recrudescence sur le Mont-Royal depuis quelque temps.

Ce rapport a été remis hier à M. Vignola par le directeur du poste de police No 31, M. André Chartrand, qui, somme toute, estime que la situation n'est pas aussi alarmante que les médias l'ont rapportée.

Il n'en reste pas moins que M. Lamarre, qui est aussi président du Conseil de la sécurité publique, est beaucoup plus soucieux des

actes de violence qui peuvent s'y commettre plutôt que du vandalisme que l'on observe habituellement dans tous les parcs publics. C'est sur ce point en particulier qu'il a demandé à être éclairé.

Le rapport devrait être rendu public d'ici à quelques jours «afin, souligne M. Lamarre, de ne pas apeurer inutilement la population».

«La police de la CUM, reprend M. Lamarre, a pour mandat d'exercer une surveillance rigoureuse dans tous les parcs publics autant que dans les rues et le Mont-Royal n'échappe pas à cette obligation. Il est certain, dit-il, qu'il ne peut se faire de patrouille à cheval la nuit à cause du manque d'éclairage mais la surveillance doit être faite par d'autres moyens».

Quant aux règlements municipaux spécifiques, il est difficile d'en exiger l'application de la part d'une force de police communautaire. «A cette fin, observe M. Lamarre, il faudrait une police municipale».

La découverte, la semaine dernière, de

six canards tués au moyen de tessons de bouteilles, a soulevé l'irritation de promeneurs matinaux. De nombreux joggers se plaignent aussi de marcher sur des fragments de bouteilles brisées et les écologistes déplorent qu'une centaine d'arbres aient été en-

dommagés inutilement.

Enfin, des tables de pique-nique ont été retrouvées dans le lac des Castors et plusieurs bancs auraient servi à alimenter des feux de joie.

Selon plusieurs rapports, la surveillance policière y est fort relâchée après minuit.

RÉSIDENCE ENDOMMAGÉE

Gulf Canada poursuivie

Une résidente de la rue Grande-Allée, Fernande Rolland, réclame \$8,716 de Gulf Canada Limitée, à qui elle attribue la responsabilité des dommages causés à sa propriété par des «retombées» de produits chimiques.

La requête déposée en Cour supérieure par la plaignante indique que ces dommages sont le résultat d'une explosion qui s'est produite, en août 1981, à la raffinerie que Gulf Canada exploite sur la rue Broadway, à Montréal-est, non loin de la résidence endommagée. Cette explosion aurait entraîné des émanations de produits chimiques qui ont affecté, précise-t-elle, le revêtement extérieur de sa propriété, au point où il a fallu le remplacer.



YVON DUPUIS
1918,
FRONTENAC
523-2143
PERMIS DU QUÉBEC

PROBLÈME

avec L'ALCOOL?

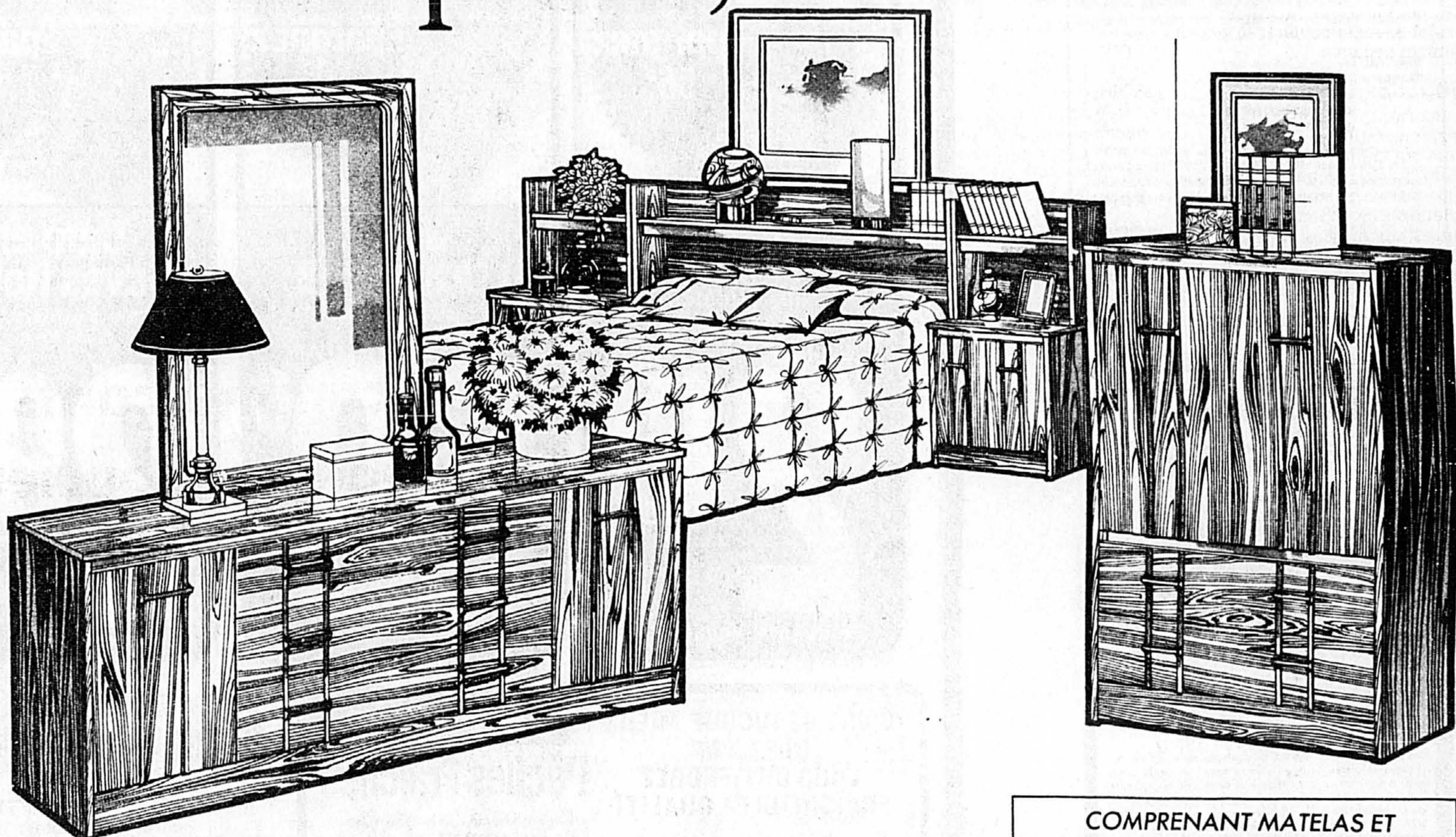
Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

—Découpez et apportez—
ARGENT CANADIEN AU PAIR
pour accommodations au terrain de camping le plus près de la plage.
WILDWOOD CANADIAN CAMPGROUND
301 South Shore Road (Route 9)
Rio Grande, N.J. 08242
Tél.: (609) 886-2077

Le mobilier de chambre le plus avantageux sur le marché. Un point, c'est tout!



Mobilier de chambre à coucher complet 10 PIÈCES, FINI PACANIER

POUR 3 JOURS SEULEMENT! **899\$**

COMPRENANT MATELAS ET SOMMIER DE MARQUE CONNUE

Supports latéraux brevetés empêchant l'affaissement. Couches de feutre et de coussinage de soutien assurant un soutien exceptionnel. Coussinage de mousse sur le dessus, piqûres à volutes.

Sommier de soutien ferme

GRAND FORMAT (QUEEN) 60"

RABAIS SIMILAIRES SUR DES MILLIERS DE BEAUX ENSEMBLES DE SALON, SALLE À MANGER, CHAMBRE À COUCHER, CUISINE, LITERIE, CANAPÉS-LITS, FAUTEUILS ET ACCESSOIRES



QUEST, BOUL. SAINT-MARTIN, LAVAL, SORTIE 9 DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Centre 2000 LAVAL: 688-3851 MONTRÉAL: 336-7741

Payez et emportez, livraison en sus dans les 48 heures.
Financement Banque de Commerce.
Achat en personne seulement.

Heures d'ouverture:
Lundi-mercredi: 9h à 18h
Jeudi-vendredi: jusqu'à 21h
Samedi: 9h à 17h

LES PLUS GRANDS CENTRES D'AMEUBLEMENT AU CANADA

Trois mois de prison de plus pour Mercier

Le proxénète Joseph Rémy Mercier a été de nouveau condamné en Cour des sessions, hier, écopant cette fois de trois mois de prison pour introduction par effraction et voies de fait.

Devant le juge Asselin, le ressortissant haïtien de 28 ans a choisi de plaider coupable à ces nouvelles accusations portées contre lui à la suite d'incidents l'opposant à la jeune prostituée de 21 ans, Shirley F., dont il exploitait les charmes dans le centre-ville de Montréal; l'aventure vécue par la jeune femme a été longuement relatée lors du procès que Mercier a subi sous une accusation de proxénétisme et à l'issue duquel il devait être astreint à une période de neuf mois de détention.

Il a donc reconnu avoir, entre novembre 1981 et mars 1982, exercé des voies de fait sur la personne de sa protégée, en plus d'avoir pénétré par effraction dans la résidence de la sœur de celle-ci, à Longueuil, le 23 mars dernier. C'était au moment où Shirley F. avait déjà décidé de raconter son histoire à la police de la CUM, et tentait de se soustraire de l'emprise de son proxénète.

HUDSON TRANSPORT

Suspensions plus sévères demandées

Les officiers qui ont déserté le Hudson Transport sans en avoir reçu l'ordre, l'hiver dernier, devraient subir des suspensions plus sévères que celles recommandées. Tel est l'avis de l'avocat du Syndicat international des gens de mer, Gary Waxman qui, témoignant hier devant la commission d'enquête sur le naufrage de ce navire, a affirmé que ces officiers «ont délibérément négligé la sécurité et les intérêts de ceux qui étaient restés à bord, en ne tenant compte que d'eux-mêmes. Ils ont privé l'équipage du seul canot de sauvetage en bon état.»

L'AGENCE ÉTUDIANTE DE MCGILL (INC. 1968)
offre de nouveaux
COURS DE TENUE DE BAR
avec certificat «**BARMAN — BARMAID**»
Pour horaire, téléphonez à
866-6492 du lundi au vendredi de 10h à 18h
ou **844-0058**
Les places sont limitées. Inscription: **70\$**

Cours commençant le 19 juillet
ANGLAIS
3 heures par jour, 5 jours par semaine par mois **250 \$**
2 heures, 2 fois par semaine, le soir, 8 semaines **250 \$**
Aussi des cours privés à prix modiques, Permis du Ministère de l'Éducation.
Centre Linguistique Européen
1235, rue Guy Tél.: **933-8252**

ÉPARGNEZ L'ÉNERGIE
Industriels et propriétaires d'édifices détartrez et traitez vos chaudières et tours de refroidissement facilement pour une efficacité maximale. Pour une estimation gratuite, appelez:
National Chemsearch
7 Place Frontenac
Pointe Claire, Québec
(514) 694-4400 ou sans frais 1800-361-1911

AVIS LÉGAUX
APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS

Les Français de Montréal fêtent eux aussi la prise de la Bastille

Pas d'entente sans Mingan

C'est aujourd'hui, 14 juillet, que les Français fêtent pour la 102e fois la prise de la Bastille. Certes, loin de la mère-patrie, cette célébration ne revêtira pas l'allure des grandes réjouissances et des fastes militaires auxquels les ressortissants français

coutume, le consul général de France à Montréal, M. Patrick Leclercq, recevra tous ses compatriotes français et leurs amis québécois à un vin d'honneur de 17h30 à 19h30, à l'Union nationale française, au 429, rue Viger, à Montréal.

Quant à l'hôtel Méridien, il célébrera, lui aussi, d'une façon éclatante et tout autant agréable la fête des Français. En effet, ce 14 juillet donnera lieu à un dîner-gala (au coût de \$25) et à un mini-opéra comique de Mozart, Bastien et Bastienne, présenté par la troupe Barraud Kruger. Les réservations se font au 285-1450 (281)

offrir le traditionnel pastis français avec une musique d'ambiance enregistrée spécialement par la station RTL (Radio-Luxembourg) de Paris. Au cours de la soirée, on servira un menu approprié au nom évocateur comme: le coeur de file Louis XVI, pommes dauphines (coût \$19.25 et taxe). Et pour activer la digestion, les amateurs de danse pourront sur l'une des deux pistes, démontrer leur talent au son de l'accordéon de Hubert. Toute la nuit, on distribuera gracieusement ballons, lampions, cadeaux-souvenirs, parfums de France et puzzles pour les enfants. Bref, une soirée qui s'annonce prometteuse de joies et de gaieté pour tous ceux et celles qui veulent toujours fêter leurs cousins et cousines.

Les Montagnais des cinq communautés impliquées dans les négociations sur la pêche au saumon se disent déçus de n'avoir pu conclure avec le gouvernement du Québec des ententes équitables pour leur communauté.

Dans un communiqué envoyé aux médias, le Conseil Attikamek montagnais affirme toutefois qu'il n'est pas question, contrairement aux souhaits du MLCP, que le cas de Mingan soit mis à l'écart parce qu'elle est propriété américaine.

GEORGES LAMON

s'étaient peut-être habitués. Qu'à cela ne tienne. Ils pourront à loisir s'ils ne l'ont pas fait samedi à Terre des Hommes-oyer quelque peu leur nostalgie dans les flonflons de la fête sur un air d'accordéon, avant de retomber dans la routine quotidienne.

Pour commémorer cet événement historique, certaines activités sont d'ailleurs prévues à Montréal. Ainsi, comme le veut la

Une croisière dansante

D'autre part, l'Association France-Canada marquera cette journée par une croisière dansante à bord du «Miss Olympia», au coût de \$35 par personne. Après un dîner au restaurant «Il était une fois», à 18h30, suivra vers 20 h30 l'embarquement au Quai Victoria (coin Berri) pour la croisière dansante animée par le trio «Bibi la crème» de 21 à 23 heures. On peut réserver aux numéros: 766-3065-769-6088 ou 931-3855.

Chez Alexandre, toute une fête

Enfin, le restaurant français Alexandre, sis au 1454, rue Peel, offrira pour une sixième année consécutive à sa clientèle un menu de choix dans un décor typique du 14 juillet avec banderoles, ballons, drapeaux et cocardes bleu-blanc-rouge. Dès midi, les clients se verront

la commission scolaire de jacques-cartier
APPEL D'OFFRES
PROJET 19-23
ZONAGE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE
ÉCOLE JOSEPH-DE-SÉRIGNY
1000 chemin du Lac, Longueuil, Québec
Propriétaire: Commission Scolaire Jacques-Cartier
1500 boulevard Curé-Poirier est, Longueuil, Québec
Ingénieurs-conseils: Bélanger, Bernier et ass., 6948 Avenue Wilderton, Montréal, Québec
La Commission Scolaire de Jacques-Cartier demande des soumissions pour le zonage du système de chauffage à l'école Joseph-de-Sérigny, 1000 chemin du Lac, Longueuil.

La Commission Scolaire Jérôme-Le Royer
AVIS PUBLIC
APPELS D'OFFRES:
La commission recevra jusqu'à 14h 00 min, le jour déterminé des offres de services sous enveloppe scellée en réponse aux demandes de soumissions pour le(s) dossier(s) ci-dessus numéroté(s) et identifié(s).
Chaque soumissionnaire rédigera son offre sur le «Bordereau de soumission» préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra, lorsque spécifiquement précisé, un chèque ou un bon de garantie équivalant au pourcentage mentionné du montant total de son offre. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie par la commission.

Maheu Noiseux
SYNDIC-LIQUIDATEUR
1195, AVENUE LAVIGERIE
STE-FOY, QUÉBEC G1V 4N3
TEL.: (418) 668-5564
CORRECTION
Dans la parution du 10 juillet 1982 on aurait dû lire
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS, société légalement constituée selon la Loi sur les sociétés coopératives du Québec, ayant sa principale place d'affaires au 1147, chemin Royal, Saint-Pierre, Ile d'Orléans, Cité Montmorency (Québec) G0A 4E0.
Debitrice:
au lieu de
MAHEU NOISEUX INC., en sa qualité d'Agent pour Société Nationale de Fiducie, en vertu d'un acte de fiducie.

ERRATUM
Dans l'annonce de l'avis de la première assemblée de Réal Lauzé Ltée, l'adresse aurait dû se lire 12361 rue Ranger.
Raymond, Chabor, Fafard, Gagnon Inc.
Syndic
1404, Tour de la Bourse
C.P. 396, Place Victoria
Montréal, Québec H4Z 1J2
Tél.: 879-1385

C'est beaucoup

Epargnez 56¢ Ketchup Heinz aux tomates. Bout. 1 litre. Notre prix régulier 2,75.
Epargnez 30¢ Jus D'Orange JB. Concentré, surgelé. Boîte 355 mL. Notre prix régulier 99¢.
Epargnez 70¢ Café en Fèves Bokar. Moulé au moment de l'achat. Sac 454 g. Notre prix régulier 3,69.
Epargnez 54¢ Yogourt Sealtest. Light N'Lively, assortis. Cont 500 g. Notre prix régulier 1,53.

C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P VOUS OBTIENDREZ FRAÎCHEUR ET QUALITÉ
Super Aubaine
Pêches Fraîches. Provenance de la Georgie Canada #1. 130¢/kg. 59¢/lb.
Cantaloups. Provenance du Texas Canada #1. 89¢/ch.
Brocoli Frais. Provenance du Québec. 99¢/ch.
Tomates Rouges. Provenance des E. U. Canada #1. 174¢/5kg / 79¢/lb.
Brugnons Frais. Provenance de la Californie. 1,96\$ / 89¢.
Laitue Boston. Provenance du Québec. 39¢/ch.
Sananes Gros Fruits. Provenance de l'Amérique Centrale. 86¢ / 39¢.
Choux Verts. Provenance du Québec. 69¢/ch.
Melons D'Eau en Quartier. Provenance des E. U. 119¢/ch.
Concombres. Provenance du Québec. 3/ 69¢.
Melons Honey Dew. Provenance du Texas. 119¢/ch.
Épinards Frais. Provenance du Québec. 69¢/sac cellu. 283g.

Jus de Légumes V-8. 2 boîtes de 540 mL. 99¢. Notre prix régulier 69¢ ch.
Détersif Fab en poudre. Épargne 1,80. boîte de 6 litres. 339. Notre prix régulier 5,19.
Croustilles Dulac. Épargne 40¢. sac 200 g. 119. Notre prix régulier 1,59.
Breuvage aux fruits Bessey's. Épargne 40¢. bout. 1.8 litre. 99¢. Notre prix régulier 1,39.
Épargne 50¢ Papier Hygiénique. Cashmere, couleurs variées. Pqt de 4 rouleaux. 119. Notre prix régulier 1,69.
Épargne 38¢ Papier Mouchoir. Scotties, blanc pétale ou bois santal. Boîte de 200 tissus. 79¢. Notre prix régulier 1,17.
Fromage en Tranches. 249. pqt 500 g. A&P, préparation de fromage fondu.
Beurre D'Arachide. 189. pot 500 g. York, crémeux ou croquant.
Thé Salada. 5,59. boîte de 180. Orange Pekoe en sachets.
Nourriture Pour Chat. 3 boîtes 1,00. Purr, variétés assorties.
Viande À Tartiner. 99¢. boîte 170 g. Paris Pâte, 2 variétés.
Jus Sun Pac. 3 boîtes 99¢. Saveurs variées, incluant jus d'orange.
Cornichons Habitant. 1,79. pot 750 mL. A l'aneth, assortis.
Nourriture Pour Chien. 69¢. boîte 710 g. Derby.
Cristaux Hawaïian Punch. 2,59. cont 625 g. Saveurs de fruits variées.
Sacs Garde Manger. 1,19. pqt de 40. Baggies.
Pain De Viande. 1,49. boîte 340 g. Cordon Bleu.
Jus de Pommes. 99¢. boîte 1,36 L. Sun Pac.
Fromage Cottage. 139. cont 500 g. Crèmeux, Crescent. Notre prix régulier 1,69.
Kik Cola. 229. pqt de 6 bout de 750 mL. Ou John Collins. plus dépôt. Notre prix régulier 3,30.
Margarine Golden Girl. 59¢. pqt 454 g. Dure. Épargne 24¢. Notre prix régulier 83¢.
Arachides Blanchies. 99¢. sac 200 g. Ou B.B.O. ou espagnol, Johnson. Épargne 30¢. Notre prix régulier 1,35.

Magasins A&P situés à: MONTRÉAL
• 6415 ouest, rue Sherbrooke 5405, chemin Queen Mary 3421, av. du Parc 455 est, boul. de Maisonneuve 1953 ouest, rue Ste-Catherine
• GREENFIELD PARK, 645, boul. Taschereau
• SAINT-LAMBERT, 1461, av. Victoria
• SAINT-ANTOINE-DES-LAURENTIDES, Galeries des Laurentides
• MARGO, 401, rue Principale
• DRUMMONDVILLE, Domaine du Parc, 175, rue Principale
• TROIS-RIVIÈRES, 650, rue des Récollets
• STATIONNEMENT GRATUIT
Épargne 76¢ Roulé au Chocolat. Hostess. Gâteau 283 g. 99¢. Notre prix régulier 1,75.

Venez nous voir
523-2143

TRAITEMENT DE TEXTES

ATTENTION SECRÉTAIRES!
Impliquez-vous dès maintenant dans le bureau de demain.
Nous sommes une compagnie spécialisée dans le traitement de textes. Nous offrons des cours sur les systèmes AES PLUS & MICOM 2001. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous au: 931-4515

PERSPECTRA

**LA «BANQUE NOBEL DE SPERME»
La mère du premier bébé
était une ancienne détenue**

CHICAGO (AP) — La mère du premier bébé issu de la «Banque Nobel de sperme» est une ancienne détenue de droit commun, qui perdit la garde des deux enfants qu'elle avait eus d'un premier mariage après que son mari actuel eut été accusé de brutalité.

Mme Joyce Kowalski, âgée de 39 ans, de Phoenix, Arizona, a donné naissance à une fille après avoir été inséminée artificiellement à l'aide de sperme provenant d'un mathématicien réputé. Le sperme provenait du Dépôt germinal d'Escondido, en Californie, également connu sous le nom de «Banque Nobel de sperme».

Les dossiers consultés à Phoenix indiquent que Mme Kowalski et son mari avaient été condam-

nés à des peines de prison, en mai 1978, pour avoir tenté d'utiliser des documents relatifs à des enfants décédés afin d'obtenir des cartes de crédit et des prêts bancaires.

En mai 1976, le premier mari de Mme Kowalski, Eric Naunapper, avait obtenu la garde des deux enfants, en faisant valoir que le mari actuel avait fait preuve de brutalité à leur endroit.

En apprenant que son ex-épouse avait été acceptée par le Dépôt en vue de son insémination, M. Naunapper s'est déclaré «extrêmement surpris» de ce que la Banque ne prenne pas la peine de vérifier plus soigneusement les antécédents des postulantes.

Le mafioso Dara a péri dans l'écrasement du Boeing 727

KENNER, Floride (UPI-AP) — Un important membre de la Mafia américaine figure parmi les 153 victimes de la tragédie aérienne de la Nouvelle-Orléans.

William (le fabricant de tuiles) Dara, était à bord du Boeing 727 de la Pan Am qui s'est écrasé le week-end dernier, en compagnie de son épouse. Selon un spécialiste du crime organisé, la feuille de route de Dara, 77 ans, remonte à 1931 et comporte tous les crimes imaginables allant du trafic de drogue à la tentative de meurtre.

Entre-temps, les parents des victimes ont commencé à faire

pleuvoir les poursuites sur la Pan Am. Ainsi, Gabriel Trahan a réclamé \$15 millions pour la perte de son épouse et d'une fille, mortes au sol dans une des maisons détruites par les débris de l'appareil. M. Trahan est le père de Melissa Trahan, ce bébé de 16 mois retrouvé vivant dans les ruines, ne souffrant que de brûlures secondaires et baptisé depuis lors le «bébé miracle».

Par ailleurs, les spécialistes qui tentent d'analyser les enregistrements de vol (boîtes noires) ont confirmé hier que ceux-ci sont de très mauvaise qualité et incomplets.

**AVIS LÉGAUX
APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS**



VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

APPEL D'OFFRES
(Contrat 82-2)

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La ville de Saint-Bruno-de-Montarville demande des soumissions pour services professionnels en architecture relativement à la construction d'une bibliothèque municipale. Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission devra se trouver physiquement sous pli cacheté au bureau du greffier de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, au 1585, rue Montarville, avant 10 h 00 le 30 juillet 1982. Les soumissions seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil à la même adresse, le même jour, à 10 h 00.

Les documents de soumission seront disponibles à compter de la date de la présente publication, au bureau des Services techniques de la ville, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (25 \$) pour chaque exemplaire, non remboursable. Une séance d'information quant à cette soumission sera tenue par le directeur des Services techniques le 19 juillet 1982, à 10 h 00, au Pavillon des Services techniques. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé en faveur de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire pour une somme de cinq mille dollars (5 000 \$).

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, la ville n'assume aucune obligation ou frais quelconque envers le ou les soumissionnaires.

DONNE À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE,
CE 9^e JOUR DE JUILLET 1982

HÉLÈNE DRAPEAU, NOTAIRE
GREFFIER

**mieux
chez**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!



Nous remboursons tous les coupons émis par les autres supermarchés!

Billets de Loto-Québec, Mini, Inter, Provincial, Super, et Loto-Baseball, maintenant disponibles dans tous les magasins A&P.

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi 17 juillet, 1982

Épargnez 50¢

Cascade
Ice cream
24
BUTTERSCOTCH RIPPLE

Crème Glacée Cascade
Saveurs variées
cont 2 L

179

Notre prix régulier 2,29

Épargnez 30¢

ANN PAGE
CHAMPIGNONS
morceaux
pièces

Champignons Morceaux et Tiges
Ann Page
Boîte 284 mL

69¢

Notre prix régulier 99¢

Épargnez 36¢

LAPOSTOLLE
MARQUE DÉPOSÉE

Margarine Molle Lactantia
Cont 454 g

79¢

Notre prix régulier 1,15

Épargnez 90¢

KINGSFORD
Briquettes de
charbon de bois

Briquettes King'sford
de charbon de bois

2.99

Sac 4.5 kg
Notre prix régulier 3,89

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés

Épargnez 1,11 \$/kg, 50 c/lb

Cuisse Entière De Poulet Frais

Idéal sur le grill

306 / 139

\$/kg \$/lb

Notre prix régulier 4,17 \$/kg-1,89 \$/lb

Super Aubaine

Dindes Butterball Swift
Surgeles, catégorie "A", imprégnée en profondeur
Environ 6 A 12 lb-2,7 kg A 5,4 kg

262 / 119

\$/kg \$/lb

Notre prix régulier 3,95 \$/kg-1,79 \$/lb

Super Aubaine

Bifteck D'Aloyau
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"

10.12 / 4.59

\$/kg \$/lb

Notre prix régulier 13,21 \$/kg-5,99 \$/lb

Super Aubaine

Bifteck de Surlonge
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"

8.58 / 3.89

\$/kg \$/lb

Notre prix régulier 9,46 \$/lb-4,29 \$/lb

Super Aubaine

Poitrine Entière de Poulet
Frais, "Idéal sur le grill"

4.39 / 1.99

\$/kg \$/lb

Notre prix régulier 5,27 \$/lb-2,39 \$/lb

Saucisses au Boeuf
Dunn's

373 / 169

\$/kg \$/lb

Saucisses Fumées
Ordinaire, Taillefer

emb herm 454 g

169

Notre prix régulier 2,19-Épargnez 50¢

Boeuf Haché Mi-Maigre
Haut de Cuisse de Poulet

emb herm 305 lb

4.39 / 1.99

\$/kg \$/lb

Notre prix régulier 5,05 \$/kg-2,29 \$/lb-Épargnez 66¢/kg 30¢/lb

Bacon de Flanc
Tranche, A&P

emb herm 500 g

2.39

Salami Tout Boeuf
Dunn's

pqt 454 g

2.39

Viandes Cuites
Tranches, taillefer, 4 variétés

pqt 175 g

1.19

Foie de Boeuf
Frais, Tranche, Découenné

240 g

1.09

Ailes de Poulet Frais
"Idéal sur le grill"

252 g

1.19

FRUITS DE MER SURGELÉS

Filets D'Aiglefin
Surgelés emballés au magasin

483 g

2.19

Salade de Chou
Taillefer

cont 500 g

1.59

Langues de Boeuf
Frais

373 g

1.69

Saucisson de Bologne
Régulier ou cire, Taillefer

306 g

1.39

Bâtonnets de Goberge
Surgele, Blue Water

pqt 397 g

1.99

Pepperoni
Ou Salami, Tranche Her Pak

pqt 125 g

1.29

Pilons de Poulet
frais

351 g

1.59

Pain de Simili Poulet
Taillefer

395 g

1.79

Mini-Serviette
Sanitaire ordinaire, Stayfree

boite de 30

2.99

Détersif Liquide
Pour vaisselle, Palmolive (Notre prix régulier 4,29-Épargnez 1,50)

bout plast 1,5 L

2.79

Dentifrice Crest
Ordinaire, menthe ou celeri

tube 150 ml

1.79

Essuie-Tout Scott
Ordinaire ou décolorif (Notre prix régulier 2,05-Épargnez 66¢)

pqt de 2

1.39

Dîner Surgelé
Savarin, boeuf, dinde ou Salisbury

pqt 312 g

1.29

Frite McCain
Coupes variées

sac 907 g

99¢

Ananas Del Monte
Dans son jus naturel

Boîte 398 mL

69¢

Soupe Campbell's
Prête à servir assortis

boîtes 227 mL

3.89¢

Épargnez 28¢

Limonade Sun Pac
Blanche, concentrée, surgelée
Boîte 355 mL

49¢

Notre prix régulier 77¢

Épargnez 20¢

Eau Minérale
Carignan
Bout 750 mL

39¢

Plus depot sur bout. consignée
Notre prix régulier 59¢

CORRECTION

Dans notre circulaire encartée dans l'édition de LA PRESSE du samedi 10 juillet 1982:

L'article à la page 11 aurait dû se lire comme suit:

Ensemble de burettes pour huile et vinaigre
Gemco pièce 2.59\$

Nos excuses à notre clientèle.



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LA PRAIRIE
DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Le soumissionnaire recevra sous pli cacheté, des soumissions pour l'achat de deux (2) camions «autopompe» pour le Service des incendies de Ville de La Prairie, jusqu'au jeudi le 5 août 1982, à 16:00 heures.

Les devis et autres documents de soumission pourront être obtenus au bureau du soumissionnaire, moyennant la somme de cinquante dollars (50,00 \$) par série de documents, payable en argent comptant ou par chèque visé, libellé à l'ordre de Ville de La Prairie. Le montant versé pour l'obtention des documents précités ne sera pas remboursable.

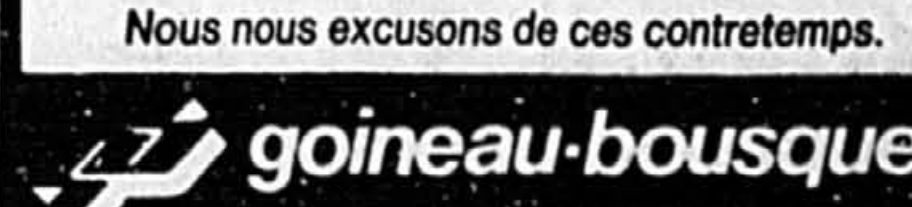
Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque visé ou de cautionnement établie pour une somme égale à 10% du montant de la soumission et émise à l'ordre de la Ville de La Prairie.

Les soumissionnaires sont priés de prendre en considération que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. L'ouverture des soumissions sera publique et aura lieu le jeudi 5 août 1982, à 16:00 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée:

Monsieur Guy Dupré
Gérant-greffier
Hôtel de Ville de La Prairie
600, boul. Ste-Elizabeth
La Prairie, Québec
JSR 1V1

ERRATUM

Dans notre circulaire insérée dans LA PRESSE d'aujourd'hui en page 4: L'ENSEMBLE DECAP TOUT de Black & Decker aurait dû se lire: avec boîtier de plastique et gratuit au prix de 44,95\$.
en page 7: PANNEAUX LOUVRES EN PIN la mention «en pin» n'aurait pas dû paraître.
Nous nous excusons de ces contretemps.



AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES
PROJET no: E-L-82-12
RÉPARATION DU BÉTON DU PONT DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, AUTOROUTE (15) DES LAURENTIDES

L'Office des autoroutes du Québec, 255, boulevard Crémazie est, 10^e étage, Montréal, QC H2M 1L5, fait un appel d'offres pour réaliser le projet ci-haut mentionné. Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre non remboursable de cinq dollars (5,00 \$), soit en espèces, soit par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec. Garantie de soumission exigée: Cautonnement de soumission: 15 000,00 \$ ou Chèque visé: 7 500,00 \$ ou obligations conformes aux exigences: 7 500,00 \$

On peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de l'offre du: Directeur du Génie, Office des autoroutes du Québec, 255, boul. Crémazie est, 10^e étage, Bureau 1055, Montréal, QC H2M 1L5

La réception et l'ouverture des plis seront faites au bureau de: Madeleine Doyotte, Secrétaire par intérim, Office des autoroutes du Québec, 255, boul. Crémazie est, 10^e étage, Bureau 1001, Montréal, QC H2M 1L5

Claçure de la réception des offres: 15:00 heures le 12 août 1982. L'Office ne s'engage à accepter, ni la plus basse ni aucune des offres. La secrétaire par intérim, Madeleine Doyotte

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que «MAISON FRANÇOIS ROUX INC.» dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal et transport toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire de Sainte-Gemma de Montréal, 2620 boulevard Rosemont, Montréal, P.Q. H1Y 1K9 à titre de garantie, par acte portant la date du 20^e jour du mois de mai 1980 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 28^e jour du mois de mai 1980 sous le numéro 3076736.

Daté à Montréal, ce neuvième jour du mois de juillet 1982.

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-GEMMA DE MONTRÉAL
2620 boulevard Rosemont, Montréal, P.Q. H1Y 1K9

DEMANDE DE SOUMISSIONS
La Municipalité de l'Île Bizard désire recevoir vos soumissions pour un système de mini-ordinateur. Le soumissionnaire devra aussi fournir un ensemble de programmes pouvant effectuer les fonctions propres à la gestion municipale.

Les personnes désirant répondre à cet appel d'offre devront se procurer le cahier de charges à l'Hôtel de Ville. Denis Guillemette, Secrétaire-trésorier adjoint

AVIS
Avis est par les présentes donné que le 30 septembre 1980, sous le numéro 3112361, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par G.D. Interplante à la Banque de Nouvelle-Écosse, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels et futurs de ladite G.D. Interplante Inc.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code civil de la Province de Québec. Ce 9^e jour de juillet 1982.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
Prenez avis que la compagnie «Sports C.G.B. Ltee» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives du Québec, la permission de se dissoudre. Daté à Montréal ce quatorzième jour de juillet 1982.

VILLE DE POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES

pour la réfection du pavage en divers endroits en la ville de Pointe-Claire (Projets 81002, 82010 - Règlements 2152, 2162).

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES sont demandées pour la réfection du pavage en divers endroits en la ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la ville de Pointe-Claire et livrées au greffier de la ville, à l'Hôtel de ville, 451 boulevard St-Jean, Pointe-Claire, pas plus tard que trois heures, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) le MERCREDI, 28 JUILLET 1982.

Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de ville, à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) la journée de la fermeture des soumissions. Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.

Les documents pourront être obtenus contre un dépôt de \$50,00 fait à l'ordre de la ville de Pointe-Claire. Le dépôt sera remboursé à condition que l'entrepreneur ait présenté une soumission et que les documents soient remis à la ville, en bon état dans les dix (10) jours de la date d'ouverture des soumissions. Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission doit être inclus avec chaque soumission. La plus basse ou toute autre soumission ne sera nécessairement pas acceptée. Donné à Pointe-Claire, ce sixième jour de juillet 1982.

Monique Trudeau Greffier

VILLE DE POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES

pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits en la ville de Pointe-Claire (Projets 81003, 82010 - Règlements 2152, 2162)

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES sont demandées pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits de la ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la ville de Pointe-Claire et livrées au greffier de la ville, à l'Hôtel de ville, 451, boulevard St-Jean, Pointe-Claire, P.Q. pas plus tard que trois heures, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) le MERCREDI 28 JUILLET 1982.

Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de ville à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) la journée de la fermeture des soumissions. Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.

Les documents pourront être obtenus contre un dépôt de \$50,00 fait à l'ordre de la ville de Pointe-Claire. Le dépôt sera remboursé à condition que l'entrepreneur ait présenté une soumission et que les documents soient remis à la ville, en bon état, dans les dix (10) jours de la date d'ouverture des soumissions. Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, doit être inclus avec chaque soumission. La plus basse ou toute autre soumission ne sera nécessairement pas acceptée. Donné à Pointe-Claire, ce sixième jour de juillet 1982.

Monique Trudeau Greffier

VILLE DE POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES

pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits en la ville de Pointe-Claire (Projets 81003, 82010 - Règlements 2152, 2162)

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES sont demandées pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits de la ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la ville de Pointe-Claire et livrées au greffier de la ville, à l'Hôtel de ville, 451, boulevard St-Jean, Pointe-Claire, P.Q. pas plus tard que trois heures, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) le MERCREDI 28 JUILLET 1982.

Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de ville à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) la journée de la fermeture des soumissions. Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.

Les documents pourront être obtenus contre un dépôt de \$50,00 fait à l'ordre de la ville de Pointe-Claire. Le dépôt sera remboursé à condition que l'entrepreneur ait présenté une soumission et que les documents soient remis à la ville, en bon état, dans les dix (10) jours de la date d'ouverture des soumissions. Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, doit être inclus avec chaque soumission. La plus basse ou toute autre soumission ne sera nécessairement pas acceptée. Donné à Pointe-Claire, ce sixième jour de juillet 1982.

Monique Trudeau Greffier

VILLE DE POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES

pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits en la ville de Pointe-Claire (Projets 81003, 82010 - Règlements 2152, 2162)

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES sont demandées pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits de la ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la ville de Pointe-Claire et livrées au greffier de la ville, à l'Hôtel de ville, 451, boulevard St-Jean, Pointe-Claire, P.Q. pas plus tard que trois heures, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) le MERCREDI 28 JUILLET 1982.

Québec accueillera en octobre le premier colloque des capitaines de grands voiliers

■ QUÉBEC (PC) — Les capitaines des grands voiliers qui sillonnent les mers du monde se retrouveront à Québec du 18 au 22 octobre pour leur premier colloque international, afin de préparer le grand rassemblement de 1984 et de convaincre le plus de pays possible de participer à cet événement international.

C'est la première fois dans l'histoire de la marine que les capitaines des grandes voiles auront l'occasion de se réunir de la sorte. Ce colloque constitue la première activité dans le cadre du retour des grands voiliers en 1984, alors que plusieurs mouilleront dans le port de Québec pour célébrer le 450^e anniversaire de la Ville de Québec.

Plusieurs personnalités politiques participaient hier à la conférence de presse organisée par la Corporation Québec 1534-1984, car les différents gouvernements: fédéral, provincial et municipal, ont décidé de se donner la main pour maximiser les retombées de cet événement. Le gouvernement fédéral va défrayer la majeure partie des coûts de ce colloque soit \$100,000 des \$150,000 à investir.

Ces grands voiliers, qui sont en fait des navires écoles qui peuvent compter jusqu'à 400 membres d'équipage, attirent énormément de personnes dans leur sillage. Le grand rassemblement de 1976 à New York, à l'occasion du bi-centenaire, a attiré 6 millions de personnes pour des retombées économiques évaluées à \$800 millions.

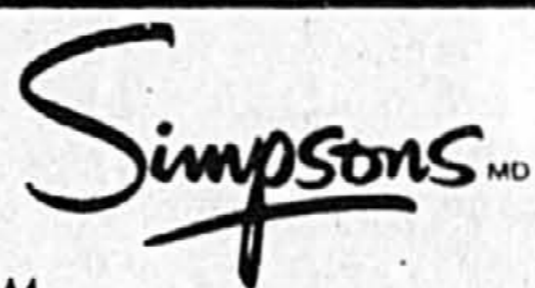
Les organisateurs espèrent convaincre une dizaine de gouvernements de participer à ce rassemblement. On compte 20 grands voiliers

de par le vaste monde. Un porte-parole de la Corporation Québec 1534-1984 a affirmé qu'au moins un million de personnes devraient déferler sur la Vieille Capitale, une injection d'environ \$100 millions dans l'économie.

Ces immenses bateaux séjourneront six jours dans le port de Québec durant le Festival d'Été. Plusieurs centaines de petits voiliers accompagneront ces navires écoles durant leur périple.

En plus d'être le point d'arrivée des grands voiliers, Québec sera aussi le point de départ d'une grande course transatlantique de voiliers qui reliera, comme Jacques Cartier, Québec et Saint-Malo. De plus une importante régate pan-canadienne, la Course Challenge Canada, se disputera des Grands Lacs jusqu'à l'Atlantique.

A Québec, ce sera donc la fête de la voile et de la mer en 1984.



ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Vente de juillet pour le foyer chez Simpsons» encarté dans La Presse du samedi 10 juillet 1982.

Page 23, articles 23D et 23F. Légumineux rond et ovale «Athena». Les prix ord. Simpsons et les prix de vente auraient dû être inversés. Simpsons regrette tout inconfort causé par cette erreur.

LA FÉDÉRATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC



COMMUNIQUÉ

La FASSQ, et ses associations affiliées ont tenu récemment leurs assemblées générales et leur congrès annuel.

Un nouveau président

À cette occasion, la Fédération a procédé à l'élection de M. Daniel FORTIN du CRSSS de Québec à titre de président. Il succède à M. Daniel ROBITAILLE qui assumait la présidence depuis deux ans.

Les autres officiers du conseil d'administration sont: M. Marcel MYRE, vice-président, DSA à l'hôpital de Mil pour enfants; M. Raymond GROULX, trésorier, DF à l'hôpital Général de Mil; Mme Michelle CHAREST, secrétaire, DSI au C.H. de Valleyfield; M. Paul PICHÉ, conseiller, DSH au C.H. Laval; Mlle Nicole DION, conseillère, DSH à l'hôpital St-François d'Assise; M. Daniel ROBITAILLE, ex-président, DSAd au C.A. l'Escalpe; M. Robert SAVARD, DG de la FASSQ.

Les autres membres du conseil d'administration sont: M. Michel DEMERS, DSI à l'Institut Philippe Pinel; le Dr Guy DROUIN, DSP à l'hôpital St-François d'Assise; le Dr Bernard PAQUET, DSP au C.H. de St-Laurent; M. Jean-Paul SIMARD, DSA au Centre psychiatrique de Roberval; M. Roland BERNIER, DP au C.H. Hôtel-Dieu de Lévis; M. Georges MAILLET, DP au C.H. Fleury; M. Jacques BRUNET, DSP aux Pavillons Bois-Joly Inc.; M. Jean-Pierre HUDON, DSP au Pavillon de l'Enfance; M. Guy RHO, DF au C.H. Charles Lemoine; M. Raymond VAILLANCOURT, directeur des programmes au CRSSS de Trois-Rivières; M. Claude BOILEAU, DSAd au C.A. La Clairière de Québec; M. Michel BLONDIN, DSAd au C.A. LaSalle; M. Miville LAPOINTE, DSAd au CSS Laurentides Lanaudière; M. Gilles LAFFRANCE, directeur des ressources au CSSMM.

Prix Vigor

C'est M. Gaston PELLAN qui s'est vu décerner le Prix Vigor offert annuellement à l'administrateur de l'année dans le réseau des Affaires sociales. M. Pellan est directeur général de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec.

Prix Hector-L. Bertrand

La FASSQ a décerné ce prix à MM. Bernard Bouchard, directeur du C.A. d'Orléans et Gaston Pellan, directeur général de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour l'article «L'application du «Multi-Facility Management in Health Care» dans le contexte québécois; théorie et vécu. Cet article a paru dans la revue ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE ET SOCIALE.

Prix de la FASSQ

D'autre part, M. Roch Boucher, DSH, hôpital Hôtel-Dieu de Lévis; Mlle Nicole Dion, DSH, C.A. St-François d'Assise et M. Paul Piché, DSH, C.H. Laval se sont vu décerner le prix de la FASSQ pour leur article paru dans la revue ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE ET SOCIALE traitant de La prolifération des temps partiels dans nos établissements.

La FASSQ offre ses plus sincères félicitations aux personnes dont les différents jury ont reconnu la contribution au développement du réseau des Affaires sociales. De plus, elle tient à remercier les quelque 20 bénévoles qui ont accepté d'oeuvrer comme officier et membres du conseil d'administration au développement et à la promotion des intérêts socio-professionnels des quelque 1500 cadres supérieurs oeuvrant dans les établissements de santé et de services sociaux du Québec et que la FASSQ a reçu mandat de représenter, par décret gouvernemental.

ENTREPÔT LUMINAIRE

6874 est JEAN-TALON PRÈS DES GALERIES D'ANJOU

CHANDELIERS à 5 LUMIÈRES

en érable et laiton antique. Verre opale avec motif médail lon. Diamètre 23".
Prix courant \$165⁰⁰

SPÉCIAL \$132⁰⁰

LANTERNE à 8 panneaux de verre blanc avec motif floral ombre transparent. Métal fini laiton brillant.

Diamètre 13" — hauteur 16".
Prix courant \$75⁰⁰

SPÉCIAL \$59⁰⁰

CHANDELIERS à 5 LUMIÈRES

\$29⁰⁰

CHANDELIERS à 5 LUMIÈRES

\$29⁰⁰

SPHÈRES OPALES DE 8"

Modèle à 3 lumières. Hauteur 14". Fini: amande, chrome, laiton brillant.
Prix courant \$45⁰⁰

SPÉCIAL \$36⁰⁰

RAMPE D'ÉCLAIRAGE

à 4 ampoules fini chrome brillant. Ampoules en sus.
Prix courant \$195⁰⁰

SPÉCIAL \$15⁰⁰

CHANDELIERS à 5 LUMIÈRES

en pin foncé et laiton antique. Diamètre 24".
Prix courant \$155⁰⁰

SPÉCIAL \$99⁰⁰

LANTERNE MURALE

à 4 panneaux faits de plastique très résistant. Hauteur 17". Largeur 8".
Prix SPÉCIAL \$1575

Ventilateur de plafond

à 4 pâles en bois de teck. Moteur de métal fini blanc ou brun. Faible consommation d'énergie.
Diamètre 42".
Contrôle de vitesse avec transformateur en sus
Non représenté: Abat-jour de style Tiffany donnant un cachet antique

PRIX: \$169
\$1450
\$59

Sphère blanche 8"

\$675

Applique extérieure

Verre cristal
\$475

Ventilateur de plafond

à 4 pâles, fini blanc avec commande de vitesse variable assurant une bonne circulation de l'air. Système d'éclairage compris. Faible consommation d'énergie.
Diamètre 36".
Contrôle transistorisé en sus

PRIX: \$119
\$1250

ECLAIRAGE MODULAIRE

Rail double \$1950
Rail triple \$2750
fini chrome brillant.

PRENEZ AVIS que Mme Renata Palczewska, domiciliée au 4220 Hochelaga, Montréal H1V 1B7, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Mme Renata Maurin.